

rapport d'activité

2023



TABLE DES MATIÈRES

Avant propos

p. 3

01 L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE : missions et fonctionnement

p. 4

- 1.1. Les missions de l'URPS médecins Ile-de-France
 - 1.2. Le fonctionnement de l'URPS médecins Ile-de-France
-

02 L'activité de L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE en 2023

p. 9

- 2.1 Promotion de l'exercice libéral
 - 2.2 Organisation et dynamisation de l'offre de soins
 - 2.3 Analyses et études relatives au système de santé, à l'exercice libéral de la médecine, à l'évaluation des besoins médicaux
 - 2.4 Prévention et actions de santé publique
 - 2.5 Démographie et besoin de santé des territoires
 - 2.6 E-santé
 - 2.7 Information et communication
 - 2.8 Coordination avec les autres professionnels de santé
-

03 L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE, un partenaire incontournable

p. 48

- 3.1 ARS Ile-de-France
 - 3.2 Collectivités territoriales
 - 3.3 Conférence régionale de santé et ses instances
 - 3.4 Ordres des médecins d'Ile-de-France
 - 3.5 Fédérations de l'hospitalisation d'Ile-de-France
 - 3.6 Les usagers
-

Annexes

p. 56



POUR SUIVRE NOS ACTIONS

L'année 2023 s'achève dans un contexte national économique défavorable marqué par une impasse conventionnelle, la mise en place d'un règlement arbitral et la multiplication de propositions de loi visant l'amélioration de l'accès aux soins.

Les médecins libéraux s'interrogent sur la reconnaissance de leur travail, de leur rôle, et le respect de leurs compétences. Tous ces thèmes, essentiels à l'exercice et l'installation, sont souvent absents des discussions.

Les solutions réfléchies avec les praticiens tardent à venir, l'ouverture des stages en spécialité libérale, la revalorisation des actes cliniques et techniques, l'incitation au cumul emploi-retraite, la responsabilisation des patients face aux rendez-vous non honorés... beaucoup d'initiatives non abouties en 2023.

Pourtant, l'accès des Franciliens aux médecins libéraux continue à se fragiliser. Chacun d'entre nous met tout en œuvre pour allonger ses journées de consultation, poursuivre son activité quelques mois ou années de plus, mais dans l'ensemble le système se dégrade avec un manque évident de médecins.

Dans ce climat, l'URPS, ses 60 élus et ses équipes tiennent bon, poursuivent leurs missions, continuent d'aller à la rencontre des jeunes médecins pour leur faire partager notre expérience, notre satisfaction quotidienne de répondre aux besoins des patients. Nous entretenons avec les internes franciliens un lien continu et partageons avec eux des perspectives d'avenir.

Nos actions comportent également l'accompagnement et les aides à l'installation, avec l'expérience-terrain des permanences locales d'aide à l'installation et à la gestion entrepreneuriale : une offre complète pour faciliter le début d'exercice de nos jeunes confrères.

Pour les collègues déjà en exercice, en 2023, l'URPS s'est employée à prendre soin des médecins libéraux. À ce titre, la mise en place du premier baromètre santé, du réseau médecin de médecins et du plan d'action régionale tolérance zéro pour les violences faites aux professionnels de santé sont des actions concrètes destinées à améliorer notre quotidien.

Dans le même esprit, l'ouverture de la centrale de référencement URPS constitue un réel service aux médecins libéraux avec la possibilité de disposer d'offres qualifiées et négociées permettant de réelles économies. Ce service, à déployer sur plusieurs années sera, nous l'espérons, facilitant pour la profession.

Au nom du Bureau, je remercie tout particulièrement les élus et les équipes de l'URPS médecins pour le travail accompli.

Pour le Bureau de l'URPS Médecins libéraux Ile-de-France
Docteur Valérie BRIOLE
Présidente

01

L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE : MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

1.1

LES MISSIONS DE L'URPS MÉDECINS
ILE-DE-FRANCE

LES MISSIONS DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE SONT DÉFINIES PAR LA LOI DU 21 JUILLET 2009 PORTANT RÉFORME DE L'HÔPITAL ET RELATIVE AUX PATIENTS, À LA SANTÉ ET AUX TERRITOIRES ET PAR LE DÉCRET 2010-585 DU 2 JUIN 2010.

Extrait : Loi du 21 juillet 2009.

L'URPS médecins participe notamment :

1. À la préparation et à la mise en œuvre du **projet régional de santé** ;
2. À l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du **schéma régional d'organisation des soins** ;
3. À l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la **permanence des soins**, la **continuité des soins** et les **nouveaux modes d'exercice** ;
4. À des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;

5. À la **mise en œuvre des contrats pluri-annuels d'objectifs et de moyens** avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L 1435-4 du code de la santé publique ;
6. Au déploiement et à l'utilisation des **systèmes de communication et d'information partagés** ;
7. À la mise en œuvre du **développement professionnel continu**.

Enfin, l'URPS médecins, avec les neuf autres URPS, peut procéder à l'analyse des données agrégées nationales et régionales issues du système national d'informations inter régimes de l'assurance maladie (SNIIRAM) en rapport avec leurs missions.

Les 60 médecins composant l'assemblée générale de l'URPS médecins ont été élus pour 5 ans, le 7 avril 2021, par leurs confrères libéraux installés en Ile-de-France avec un taux de participation de 22.42 %. Les élus médecins de l'URPS, en plus de leur activité de soin, se mobilisent au quotidien pour témoigner de la réalité de l'exercice des 21 000 médecins libéraux franciliens.

**AUX RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DU 7 AVRIL 2021,
LA COMPOSITION DES COLLÈGES ÉTAIT LA SUIVANTE :**

		COLLÈGE GÉNÉRALISTES 30 MEMBRES	COLLÈGE SPÉCIALISTES 30 MEMBRES	TOTAL DES SIÈGES 60 MEMBRES
1.	MG France	8 SIÈGES	-	8 SIÈGES
2.	CSMF	7 SIÈGES	5 SIÈGES	12 SIÈGES
3.	Avenir Spé	-	8 SIÈGES	8 SIÈGES
4.	UFMLS / LE BLOC	5 SIÈGES	12 SIÈGES	17 SIÈGES
5.	FMF	5 SIÈGES	2 SIÈGES	7 SIÈGES
6.	SML	3 SIÈGES	3 SIÈGES	6 SIÈGES
7.	UC	2 SIÈGES	-	2 SIÈGES

Au sein de l'assemblée, chaque membre a la liberté d'adhérer à un groupe de son choix.

Cette adhésion est facultative et exclusive et tout membre adhérent à un groupe a la possibilité de s'en retirer à tout moment. Chaque groupe désigne en son sein un président. Chaque groupe auquel adhèrent au moins cinq membres de l'URPS dispose des moyens matériels lui permettant d'assurer la coordination de ses membres et la continuité avec ses mandants.

En 2023, les groupes en fonctionnement au sein de l'URPS sont :

- UFMLS-LE BLOC, co-présidé par le Docteur Valérie BRIOLE et le Docteur Patrick SIMON LANEUVILLE
- CSMF, présidé par le Docteur Georges SIAVELLIS
- SML, présidé par le Docteur Mardoche SEBBAG
- MG FRANCE, présidé par le Docteur François BONNAUD
- FMF, présidé par le Docteur Bernard HUYNH
- AVENIR SPE, présidé par le Docteur Elie WINTER

1.2

LE FONCTIONNEMENT DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE



Le bureau de l'urps médecins ile-de-france

1.2.1 Les instances décisionnelles

L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE DISTINGUE DANS SON ORGANISATION LES INSTANCES DÉCISIONNELLES DES INSTANCES DE CONCERTATION ET DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET LE BUREAU

A la suite des résultats aux élections d'avril 2021, l'assemblée générale de l'URPS médecins Ile-de-France réunie le 3 juin 2021 a élu pour une période de cinq ans le bureau comme suit :

LE BUREAU DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE

Docteur Valérie BRIOLE
Présidente

Docteur Bertrand de ROCHAMBEAU
Vice-président

Docteur Mardoche SEBBAG
Vice-président

Docteur Nathalie LEROY
Secrétaire générale

Docteur Patrick SIMON LANEUVILLE
Trésorier

Docteur Bernard ELGHOZI
Trésorier adjoint

Docteur Natacha REGENSBERG de ANDREIS
Secrétaire générale adjointe

Docteur Éric TANNEAU
Secrétaire général adjoint

Conformément à la loi, quatre des membres du bureau sont issus du collège réunissant les médecins généralistes, et quatre du collège réunissant les autres médecins spécialistes.

L'assemblée générale, ses 60 membres, votent et suivent les axes stratégiques d'actions sur proposition du Bureau.

L'assemblée générale fixe les orientations budgétaires de l'union. En 2023, l'assemblée générale de l'URPS médecins Ile-de-France s'est réunie à deux reprises.

Le bureau se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'URPS l'exige, sur convocation de son Président ou à la demande d'au moins la moitié de ses membres. Le bureau exécute les décisions prises en assemblée. Il envoie à l'étude des commissions ou des collèges les questions qui nécessitent un examen et recueille leur avis et administre les affaires courantes de l'URPS. En 2023, il y a eu 30 réunions de Bureau URPS.

LES COMMISSIONS DE CONTRÔLE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

COMMISSION DE CONTRÔLE

La commission de contrôle est annuellement élue par l'assemblée générale.

Elle désigne en son sein un rapporteur.

La commission de contrôle agit conformément à l'art R 4031-41 du décret du 2 Juin 2010 et transmet son rapport au plus tard 45 jours après l'arrêté des comptes annuels par le bureau.

Les membres de la commission de contrôle sont tenus au devoir de réserve jusqu'à la présentation des comptes à l'approbation de l'assemblée générale.

La commission de contrôle s'est réunie 5 fois dans l'année 2023.

COMMISSION RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La commission du règlement intérieur est composée de 2 membres nommés par chaque groupe et se réunit, s'il y a lieu, pour préparer une modification du règlement à présenter en assemblée générale.

1.2.2 Les instances de concertation et de mise en œuvre des actions

Soucieuse du maintien d'une pleine implication des élus de la profession dans les travaux, le Bureau de l'URPS Médecins Ile-de-France a structuré le fonctionnement de l'URPS en créant des commissions. Ces commissions permanentes ou temporaires sont chargées de faciliter le fonctionnement de l'URPS ou d'examiner les questions qui relèvent des initiatives propres à l'URPS.

Les commissions ont un rôle de conseil et d'étude dans des thématiques transversales et /ou propres à chaque collège telles que définies par les dispositions du décret n° 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales de professionnels de santé.

Elles sont coordonnées par deux membres de l'URPS désignés par le bureau, en concertation avec les collèges, pour les commissions qui en dépendent.

Ceux-ci peuvent être renouvelés en cours de mandat.

Les commissions thématiques

Commission « santé publique » coordonnée par :
D^r Marc ROZENBLAT / D^r Sylvie ROYANT-PAROLA

Commission « communication » coordonnée par :
D^r Grégory LENCZNER / D^r David SCHAPIRO

Commission « organisation et coordination des soins » coordonnée par :
D^r Rachida INAOUI ROZE / D^r Jean-Marc SPIRA

Commission « démographie médicale et besoins des territoires » :
D^r Bernard HUYNH / D^r Laurent LALOUM

Commission « e-santé » :
D^r Laurent de BASTARD / D^r Philippe PARANQUE

Commission « exercice au quotidien » :
D^r Philippe PIZZUTI / D^r Daniel SCIMECA

La coordination des actions URPS

Pour coordonner les travaux des commissions, les coordonnateurs des commissions peuvent être invités par le bureau autant que de besoin.

Le bureau collèges, constitué des huit membres du bureau simple et des coordonnateurs des commissions collèges, s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2023.

Les commissions Collèges

Le décret n° 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales de professionnels de santé prévoit au sein de l'URPS médecins que chaque collège puisse définir un programme de travail propre. Afin de définir les propositions d'action spécifiques à chaque collège, qui peuvent être proposées chaque année à l'assemblée générale lorsqu'elle vote son plan d'action, des commissions propres aux collèges sont mises en place par le bureau :

Commission collège généralistes coordonnée par :
D^r Jean Paul HAMON / D^r Richard HANDSCHUH

Commission collège spécialistes coordonnée par :
D^r Sophie BAUER / D^r Luc SULIMOVIC

Une fraction du budget annuel de l'Union est mise à la disposition des collèges pour la mise en œuvre de leur programme de travail propre. Cette fraction est déterminée par l'assemblée de l'Union après avis de chaque collège. La fraction du budget mise à la disposition des collèges a été fixée à 15 %.

Au sein de cette fraction, chaque collège dispose d'une part proportionnelle au nombre de membres de l'assemblée de l'URPS médecins qui en sont issus. Lorsqu'un collège n'a pas défini de programme de travail propre, la part qui lui est attribuée est réaffectée au budget de l'URPS médecins.

Les groupes de travail

L'URPS médecins a également mis en place des groupes de travail sur certaines thématiques, avec des regards croisés sur les pratiques et le rôle des différentes spécialités concernées.

Groupe jeunes médecins généralistes
coordonné par : D^r Geneviève RICHARD

Groupe jeunes médecins spécialistes
coordonné par : D^r Patricia LUBELSKI

Groupe plateaux techniques lourds (PTL)
coordonné par : D^r Antoine SOPRANI

Groupe équipes de soins spécialisées (ESS)
coordonné par : D^r Patrick ASSYAG

Groupe permanence des soins ambulatoire (PDSA) et service d'accès aux soins (SAS)
coordonné par : D^r Jean-Marc SPIRA

02

L'ACTIVITÉ DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE EN 2023

2.1

PROMOTION DE L'EXERCICE LIBÉRAL



2.1.1 Les rencontres avec les internes et jeunes diplômés



En 2023, l'URPS a présenté les informations sur l'installation et l'exercice libéral lors des 19 événements suivants :

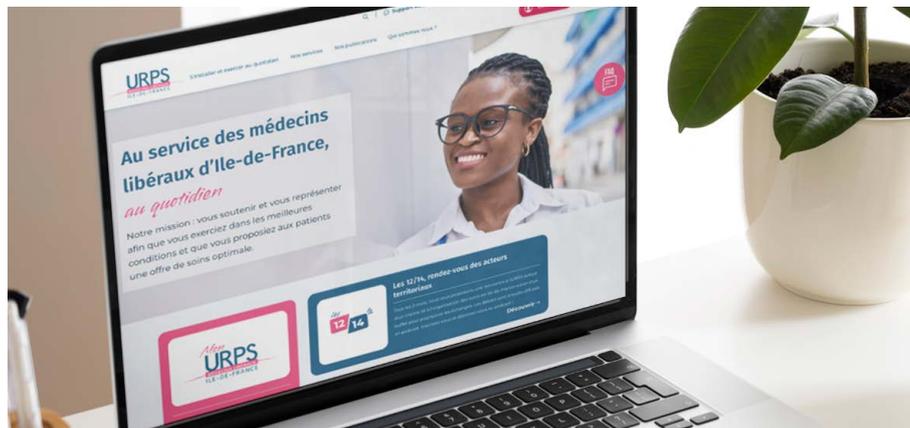
- 2 soirées du SRP-IMG avec les internes de médecine générale les 07/03 et 23/10
- 2 séminaires "Entrées dans la vie professionnelle" avec les internes de médecine générale les 27/04 et 23/11
- 7 soirées libérales de l'URPS médecins destinées aux internes et jeunes médecins : MPR le 14/03, oncologie le 18/04, pneumologie le 19/04, chirurgie viscérale et digestive le 14/06, chirurgie orthopédique le 22/05, endocrinologie le 11/10, radiologie le 18/10.
- 2 journées de rentrée des internes franciliens les 29/09 et 27/10 organisées par ses partenaires, le SRP-IMG et le SIHP.
- 1 colloque des futurs généralistes franciliens le 24/06 avec les internes de médecine générale (SRP-IMG)
- La journée de médecine générale du 13/05 organisée par le Fédération Collèges des Généralistes Enseignants (FCGE IdF)
- 4 réunions de présentation du dispositif Contrat d'Engagement du Service Public auprès des facultés de médecine

Au total, ce sont plus de 2000 jeunes médecins qui ont été rencontrés en présentiel

2.1.2 Le nouveau portail de l'URPS médecins

En 2023, une nouvelle version du site urps-med-idf.org a été mise en ligne. Il intègre dorénavant tous les contenus du site Soigner en Ile-de-France qui n'existe plus. En plus de l'actualité de l'URPS et de la profession, on y retrouve une information permanente et mise à jour sur toutes les étapes de l'exercice en libéral et en particulier sur l'installation.

C'est également un lieu d'échanges intergénérationnels, par le biais de petites annonces d'offres et de demandes de lieu d'exercice, d'association, de cessation et de remplacement.



Que trouve-t-on sur le nouveau site de l'URPS médecins ?

Toute l'actualité de l'URPS médecins avec la reprise de l'ensemble de nos publications et événements

Toutes les étapes de l'installation et de l'exercice en libéral.

EN 2023, PLUS DE 88 000 VISITES
ont été réalisées sur la plateforme d'annonces URPS.

Les liens réguliers tissés entre l'URPS et les représentants des internes en médecine garantissent un lieu d'échange intergénérationnel.

LA PLATEFORME DE PETITES ANNONCES ENTRE MÉDECINS

En 2023, plus de 88 000 visites ont été réalisées sur la plateforme d'annonces URPS. Les liens réguliers tissés entre l'URPS et les représentants des internes en médecine garantissent un lieu d'échange intergénérationnel.

Cette plateforme financé à 100 % par l'URPS médecins permet aux médecins :

- de poster ses annonces en vue de trouver un remplaçant, un associés, un successeur
- de mettre en avant les particularités de son offre
- de consulter librement toutes les annonces
- de faire des recherches multicritères
- de rentrer directement en relation

Elle est également ouverte aux projets des collectivités territoriales.

En 2023, 1 192 annonces ont été déposées sur le site.

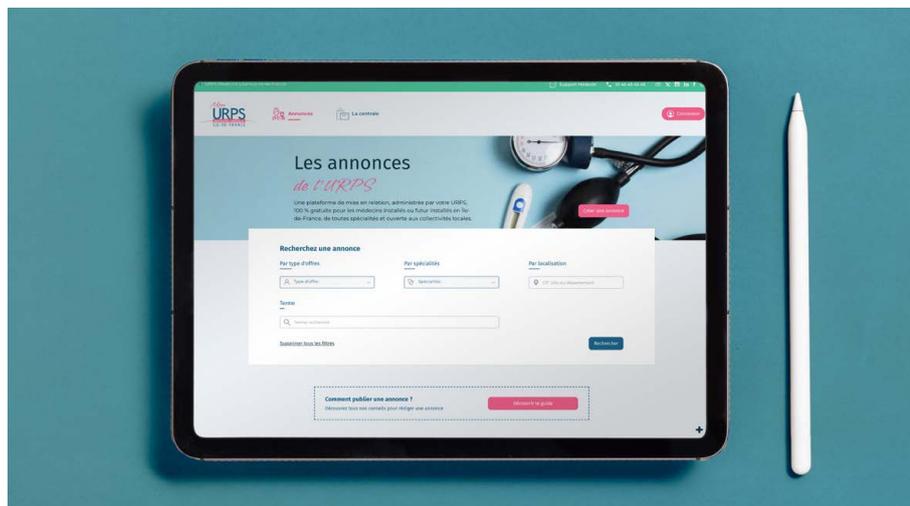
Les annonces se répartissent ainsi :

617 offres
de remplacement

527 offres
d'installation

40 offres d'installation
émanant de collectivités locales

8 offres
de garde en PDSA



L'INSTALLATION EN LIBÉRAL

La rubrique "Mon installation" regroupe les informations utiles à l'installation des médecins en libéral en Ile-de-France. On y trouve les démarches à entreprendre et les conseils pour s'installer, les permanences locales d'aide à l'installation dans les huit départements avec un formulaire d'inscription, une cartographie des médecins libéraux par commune et des témoignages vidéo de médecins récemment installés.

LA PROMOTION DES SERVICES DU SITE

La promotion des informations du site concernant l'exercice libéral est assurée par des newsletters adressées chaque mois aux médecins installés et aux remplaçants, par une présentation directe aux étudiants, internes, chefs de cliniques assistants et remplaçants lors d'événements organisés ou en partenariat avec l'URPS.

L'URPS a également établi des partenariats pour la promotion de la plateforme petites annonces avec :

- ARS Ile-de-France : L'Agence régionale de santé met en avant les offres de remplacement de notre plateforme d'annonces sur le site des choix de stage des internes, sur laquelle se connecte chaque interne a minima tous les 6 mois.
- SIHP, SRP-IMG et les associations d'étudiants des facultés franciliennes : reprise de nos événements sur l'ensemble des réseaux sociaux partenaires.

Les newsletters pour la promotion de la plateforme d'annonces : 23 newsletters en 2023

En 2023, l'URPS a diffusé trois types de newsletters pour promouvoir la plateforme d'annonces et les permanences locales d'aide à l'installation :

✓ Trouver un remplacement

4 newsletters dans l'année, à 5 jours d'intervalle pour les installés (16 500 personnes) puis pour les remplaçants et internes (9 500) ;

✓ Où s'installer en Ile-de-France ?

Les annonces du moment :

A l'attention des remplaçants, internes et médecins installés, soit auprès de 20 500 médecins franciliens, l'URPS a adressé :

- 4 newsletters régionales présentant huit annonces, une par département ;
- 8 newsletters départementales présentant les annonces d'un département. Ces newsletters sont précédées 5 jours avant par un appel à poster une annonce adressée aux médecins installés.

✓ Newsletter en amont des soirées libérales

Avant chacune des 7 soirées libérales organisées en 2023, les médecins installés dans cette spécialité ont été invités à poster leur annonce sur le site

2.1.3 Actions en faveur de l'installation faisant l'objet de CPOM avec l'Agence régionale de santé

L'URPS Médecins Ile-de-France et l'ARS ont signé un protocole engageant un partenariat global sur 5 ans de 2022 à 2027.

Ce partenariat ARS – URPS Médecins s'inscrit dans le cadre de la loi HPST du 21 juillet 2009 qui rend possible la signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) entre l'ARS et les URPS.

En matière de promotion de l'exercice libéral et d'accompagnement à l'installation les objectifs prioritaires sont :

- Aller vers les jeunes médecins
- Les aider dans leurs choix d'installation: Permanence locale d'aide à l'installation
- Les accompagner dans leur première année d'exercice: Accompagnement à la gestion entrepreneuriale

Ces actions sont pilotées par l'URPS Médecins en association avec l'ensemble des partenaires départementaux et régionaux concernés.

CPOM URPS / ARS : ALLER VERS LES JEUNES MÉDECINS (ANNEXE 1 DU PROTOCOLE ARS-URPS)

L'objectif de cette action est de contacter les médecins diplômés en Ile-de-France pour les informer des projets existants dans les territoires franciliens et leur proposer un accompagnement à l'installation.

- **Promouvoir l'exercice libéral** auprès des jeunes médecins non installés
- **Faire connaître l'étendue du territoire francilien** et la variété des milieux où il est possible d'exercer (urbain, rural, semi-rural)
- **Faire connaître l'URPS** auprès de la cible, comme la référence pour l'accompagnement à l'installation en libéral
- **Faire connaître notre plateforme d'annonces** aux médecins déjà installés sur le territoire

Mise en place d'une campagne par newsletter et phoning auprès du fichier d'interne en médecine en Ile-de-France et de médecins remplaçants (10192 contacts mails) :

4 newsletters régionales en 2023

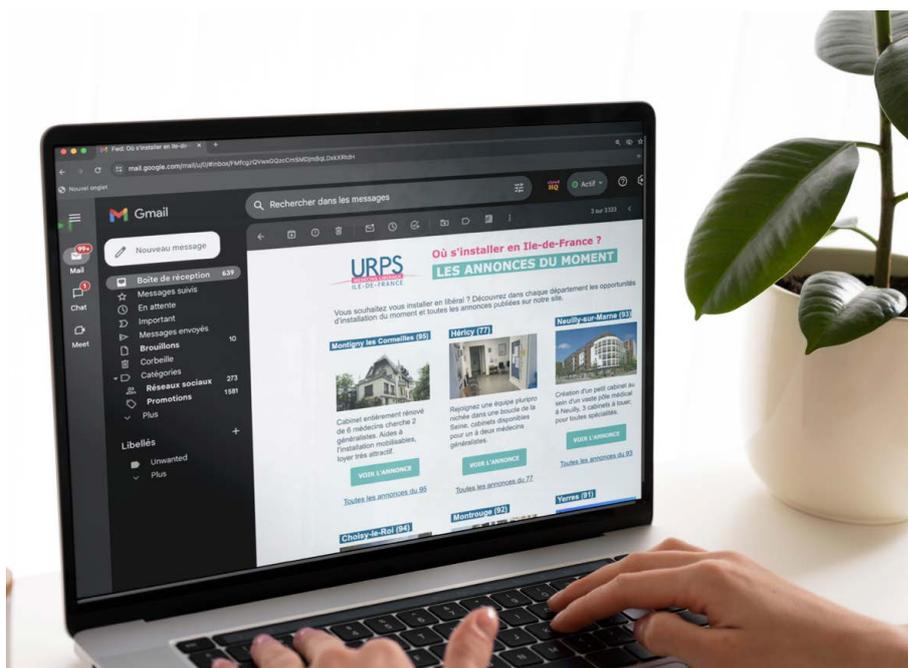
- Dans chaque newsletter : 8 annonces, une par département
- Sélectionnées sur notre plateforme d'annonces
- Dans des secteurs et avec des types d'exercice différents
- De différentes spécialités médicales

8 newsletters départementales en 2023

- 10 opportunités d'installation dans le département
- Sélectionnées sur notre plateforme d'annonces
- Dans secteurs et avec des types d'exercice différents
- De différentes spécialités médicales

Bilan de la campagne 2023:

- 117 315 mails diffusés vers la cible jeunes médecins
- taux d'ouverture: 43 %
- taux de clics : 120 médecins en moyenne par newsletter
- nombre de contacts téléphoniques établis : 518 contacts directs



CPOM URPS / ARS : LES PERMANENCES LOCALES D'AIDE À L'INSTALLATION (ANNEXE 2 DU PROTOCOLE ARS/URPS)

Les permanences locales d'aide à l'installation ont pour mission d'aider les médecins dans leurs choix d'installation en libéral en les conseillant et en répondant à leurs questions de manière personnalisée.

Organisées une fois par mois dans chaque département, elles permettent aux médecins qui le souhaitent de rencontrer, lors d'un entretien individuel de 30 à 45 minutes, les interlocuteurs principaux du parcours de tout nouvel installé, à savoir :

- La caisse primaire d'Assurance maladie
- L'Agence régionale de santé et sa délégation territoriale
- Les Conseils départementaux de l'Ordre des médecins
- Les élus et les services de l'URPS médecins

Il s'agit ainsi d'une aide confraternelle et administrative, permettant aux professionnels de santé d'obtenir toutes les réponses à leurs questions relatives à leur projet d'installation. Le calendrier des permanences et les inscriptions sont possibles sur :

urps-med-idf.org

Les chiffres 2023

90 permanences

ont été réalisées dans les 8 départements d'Ile-de-France en visioconférence (98 en 2022, 87 en 2021, 67 en 2020)

317 médecins

ont été reçus en permanence, soit une stabilisation au niveau historique de 2022 (325).

49% des médecins reçus étaient des médecins généralistes (contre 58% en 2022).

53% des médecins reçus en 2023

ont concrétisé leur installation dans l'année, les autres sont en cours d'installation.

LE TAUX D'INSTALLATION DES MÉDECINS REÇUS DEPUIS 2012 EST DE 75%. CE TAUX EST CALCULÉ SUR L'EFFECTIF DES MÉDECINS AYANT PRÉVU DE S'INSTALLER AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2023.

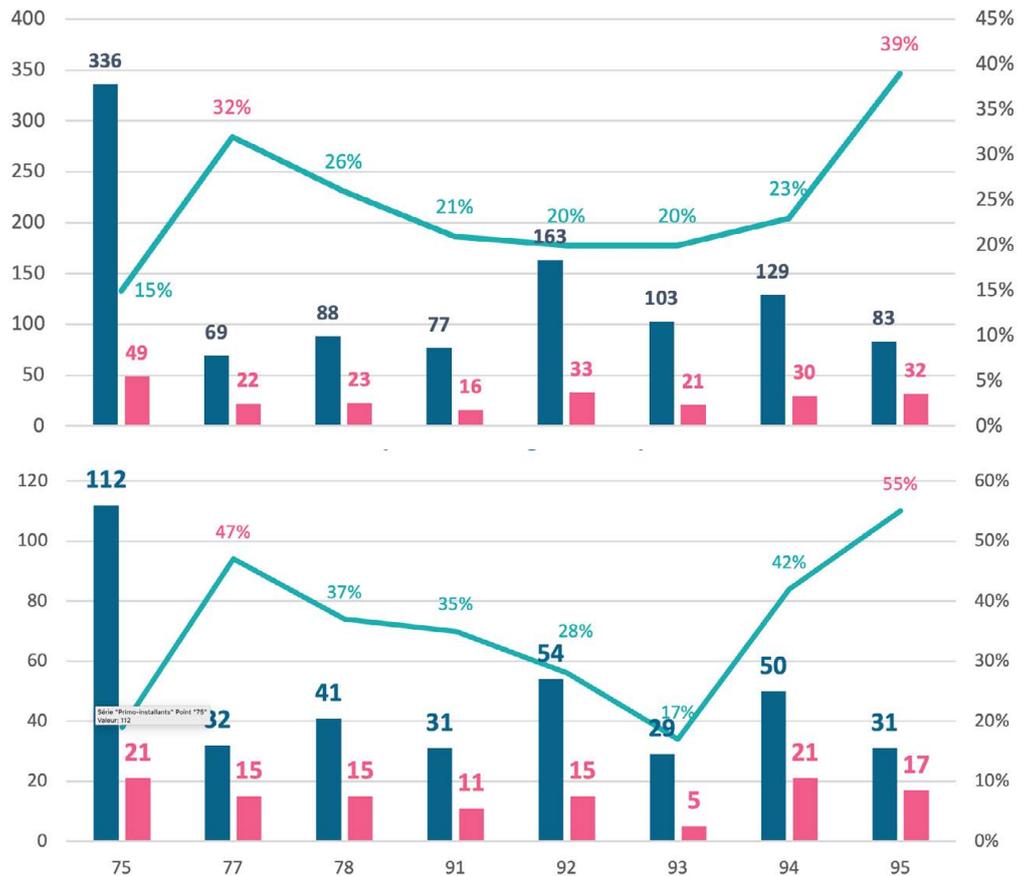
En 2023 en Ile-de-France :

- en moyenne 22% des médecins primo-installants (toutes spécialités) ont été reçus en permanence et jusqu'à 39% dans le Val d'Oise
- un médecin généraliste sur trois primo-installant a été reçu individuellement en permanence locale d'aide à l'installation et accompagné par l'URPS.

Pourcentage des médecins reçus en permanence parmi les primo-installés en Ile-de-France en 2023

Primo-installants et fréquentation des PLAI (Toutes spécialités)

- Primo-installants
- Dont reçus en PLAI
- Soit % de reçus en



Depuis le lancement des permanences locales d'aide à l'installation en 2012, on peut dresser le bilan suivant : (au 31 décembre 2023)

- ✓ 857 permanences réalisées sur les 8 départements d'Ile de France
- ✓ Départements les plus fréquentés : Paris, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine
- ✓ 1 905 médecins accueillis en permanence locale d'aide à l'installation.
- ✓ 75% des médecins reçus en permanence se sont installés en libéral

EVOLUTION DU NOMBRE DE MÉDECINS REÇUS PAR DÉPARTEMENT DEPUIS 2018

- 2018
- 2019
- 2020
- 2021
- 2022
- 2023



CPOM URPS / ARS : ACCOMPAGNEMENT À LA GESTION ENTREPRENEURIALE (ANNEXE 3 DU PROTOCOLE ARS-URPS)

En complément des permanences locales et pour concrétiser l'installation des médecins, l'URPS médecins a signé avec l'ARS un CPOM avec pour objectif l'accompagnement à la gestion entrepreneuriale.

Les candidats à l'installation libérale sont souvent confrontés à des domaines dans lesquels ils n'ont jamais été formés lors de leurs études. La première année d'installation est souvent décisive pour asseoir de bonnes bases juridiques, comptables, réglementaires et permettre de construire sereinement son projet professionnel.

Dans ce cadre, l'URPS médecins libéraux d'Ile-de-France s'engage à la mise en place d'un suivi et conseil individualisé de premier niveau dans les domaines suivants :

- **Domaine juridique** : sous quel type de structure exercer, quel type de bail contractualiser, problématiques de droit du travail
- **Domaine réglementaire** : déclaration, autorisation, registre
- **Domaine social** : embauche, contrat, paie, congés, rupture
- **Domaine fiscal** : exonération déclaration
- **Domaine comptable** : conseil et mise en place

Pour bénéficier de cet accompagnement chaque médecin se voit proposer la signature d'un contrat pour 12 mois, avec en amont un RDV d'ouverture de mission permettant d'échanger sur les problématiques rencontrées par le médecin, et la mise en place d'un calendrier de point d'étape permettant un accompagnement sur mesure. A tout moment, le médecin peut solliciter le service.

Pour cette première année de mise en place, 29 médecins primo-installants sont inscrits dans cette démarche et suivis par l'URPS.

Par ailleurs, sur l'année 2023, **574 médecins** ont été conseillés par l'URPS médecins sans être passés par une permanence ou par un accompagnement à la gestion entrepreneuriale, soit plus du double de l'an passé (248 en 2022). Cette évolution s'explique notamment par l'impact du programme "aller vers" qui a amené un nombre conséquent de contacts. Parmi les 29 spécialités différentes accompagnées, les médecins généralistes représentent 56% des effectifs (325), suivis des gynécologues (40), des psychiatres (25), des cardiologues (22) et des pédiatres (16). En outre, la majorité des médecins reçus en permanence continuent à être accompagnés tout au long de leur projet jusqu'à la concrétisation de leur installation.

En 2023, l'URPS a répondu aux sollicitations de 920 médecins que ce soit au moment dans leurs projet d'installation, lors des permanences locales, dans le cadre d'un accompagnement entrepreneurial ou pour des questions plus ponctuelles.

Les aides apportées aux médecins

Aide au choix conventionnels et aux pratiques tarifaires

- Stratégie de choix du secteur 1/2/3
- Choix du secteur en fonction des caractéristiques socio-économiques de la population

Aide au choix du lieu d'implantation

- Etude de marché et étude sur la faisabilité du projet au vu du lieu d'implantation

Aide à la mise en route d'un projet d'installation

- Explication hiérarchie des démarches / temps nécessaire avant l'installation
- Renseignements sur le budget du cabinet libéral

Aide à l'identification de locaux

- Mise en relation avec des projets libéraux recensés sur le site Soigner en Ile-de-France
- Mise en relation avec des projets dans les villes et recherche d'opportunités auprès de groupes préexistants

Aide aux formalités administratives

- Aide au remplissage des formulaires
- Mise en relation avec les préfectures sur la question de l'accessibilité

Aide aux montages contractuels

- Préconisations juridiques sur les liens avec les bailleurs
- Points d'attention sur les montages juridiques et financiers

Soutien dans les choix du mode d'exercice

- Explications Exercice individuel / de groupe/ MSP
- Exercice libéral /exercice mixte

Aide au montage de dossiers de financement

- Demande de montage des banques
- Paris Med
- CRES praticien- Région Ile-de-France

Aide à la réalisation d'un budget prévisionnel

- Simulations financières des loyers et des charges mensuelles
- Budgets prévisionnels complets de SCM avec détail des décaissements mensuels sur 5 ans

2.1.4 Actions en faveur de l'installation hors cadre CPOM

ACTIONS MENÉES PAR LA COMMISSION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES DE MÉDECINE GÉNÉRALE ET LE GROUPE DE TRAVAIL "JEUNES MÉDECINS" RATTACHÉ À CETTE COMMISSION

- Co-organisation avec le SRP IMG de deux soirées destinées aux internes de médecine générale :
 - "Les modes d'exercice en libéral et les modalités d'installation, les étapes préalables à l'installation, les outils et aides à l'installation", le 7/03, 20 participants, en présentiel
 - "Les modes d'exercice en libéral et les modalités d'installation, les étapes préalables à l'installation, les outils et aides à l'installation", le 23/10, 12 participants
- Animation d'ateliers lors des séminaires « entrée dans la vie professionnelle » organisés par les départements de médecine générale franciliens, en novembre et avril, sur les thèmes suivants : "Les freins et leviers à l'installation", "Choisir son mode d'exercice libéral, Individuel, en groupe, en maison de santé pluri professionnelle, effecteurs de soins non programmés", 124 participants
- Participation à la journée de médecine générale le 13 mai organisé par la Fédération des collèges des généralistes d'Île de France, via la tenue d'un stand et l'animation d'un atelier sur l'heure du déjeuner « Outils et aides à l'installation » avec 20 participants
- Participation au Forum futurs médecins généralistes le 24 juin organisé par le SRP IMG via la tenue d'un stand et l'animation de 2 ateliers : "Choisir le libéral : les grandes questions à se poser et les démarches incontournables", 15 participants, "Les aides à l'installation et les interlocuteurs à connaître en Île-de-France et à l'échelon départemental pour un futur généraliste", 20 participants
- Participation à la réunion de rentrée des internes de médecine générale organisé avec le SRP IMG, le 29 septembre, via tenue d'un stand et intervention en amphi : 300 participants

ACTIONS MENÉES PAR LA COMMISSION SPÉCIALISTES À EXERCICE MIXTE ET LE GROUPE JEUNES MÉDECINS RATTACHÉ À CETTE COMMISSION

Réunions par verticalité : « les soirées libérales »

Consciente de la méconnaissance qu'ont les étudiants en médecine de l'exercice libéral, parfois même des craintes ou des a priori sur l'intérêt médical, sur la lourdeur des tâches administratives, sur l'impossibilité de concilier vie professionnelle et vie familiale, etc., l'URPS a mis en place depuis 2017 des soirées de rencontre entre internes et chefs de clinique d'une spécialité, et médecins libéraux de cette même spécialité, en partenariat avec le SIHP.

En 2023, 7 soirées ont été organisées par le groupe de travail «jeunes médecins», rattaché à la commission spécialistes, réunissant au total 95 participants :

- MPR le 14/03 : 20 participants
- Oncologie le 18/04 : 7 participants
- Pneumologie le 19/04 : 10 participants
- Chirurgie viscérale et digestive le 14/06 : 5 participants
- Chirurgie orthopédique le 22/05 : 10 participants
- Endocrinologie le 11/10 : 24 participants
- Radiologie le 18/10 : 19 participants

Participation à la réunion de rentrée des internes de spécialités organisé par le SIHP, le 27 octobre : 1 000 participants

ACTIONS MENÉES CONJOINTEMENT PAR LES 2 COLLÈGES : MÉDECINE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISTES

✓ Présentation des outils URPS pour l'installation lors de réunions de présentation du dispositif CESP

L'URPS a été invitée par l'ARS IDF à intervenir lors de réunions organisées au sein des facultés franciliennes pour présenter aux externes et internes le dispositif CESP. Nous sommes donc intervenus dans les facultés suivantes : UPEC Créteil, UVSQ – UFR Simone Veil – Montigny le Bretonneux, Sorbonne Université – Site Saint-Antoine et Université Sorbonne Paris Nord : 145 participants.

✓ Développement de sessions découverte au sein des cabinets libéraux : « 2 jours en libéral »

Créé en 2018, le dispositif « 2 jours en libéral » est porté par les commissions spécialistes de médecine générale et spécialistes à exercice mixte, en partenariat avec 6 associations d'étudiants de l'Université de Paris (ex Paris V et Paris VII), Sorbonne Université (ex Paris VI), Université Paris-Saclay (Paris XI), Université Paris Est-Créteil (Paris XII) et Sorbonne Paris Nord (Paris XIII). Il permet aux étudiants de découvrir l'activité en libéral via une session de courte durée au sein de cabinets de médecins libéraux.

En 2023, 240 sessions (880 depuis 2018) ont pu être réalisées grâce aux 347 médecins volontaires (dont 84 médecins généralistes). Nous avons eu au total 58 médecins libéraux supplémentaires inscrits et 70 nouvelles sessions effectuées comparé à l'année dernière. 161 étudiants ont pu ainsi bénéficier d'une découverte de l'exercice libéral dans 35 spécialités. Les évaluations des médecins et des étudiants se sont révélées très positives.

Voici les retours des médecins :

- 100% sont satisfaits de la pertinence du projet (78% très satisfaits et 22% satisfaits)
- 98% sont satisfaits des échanges avec les étudiants (80% très satisfaits et 19% satisfaits).
- 96% sont satisfaits de la capacité d'adaptation des étudiants (84% très satisfaits et 13% satisfaits).
- 100% sont satisfaits de la réaction de leur patient concernant les étudiants (77% très satisfaits, 23% satisfaits).



Voici les retours des étudiants :

- 98.5% des étudiants recommandent ces sessions aux autres externes.
- 92% des étudiants envisagent de refaire une session.
- 80% des étudiants souhaitent exercer en libéral à la suite de cette session et 20% y pensent
- 97% des étudiants sont satisfaits de la qualité des sessions proposées (78% très satisfaits et 20% satisfaits et 2% peu satisfaits).
- 93% des étudiants sont satisfaits de la quantité des sessions proposées. (59% très satisfaits et 33% satisfaits et 8% peu satisfaits).

De plus, en 2023 diverses actions de communication ont été menées telles que :

- ✓ L'envoi de newsletters aux médecins pour remercier ceux initialement inscrits dans le dispositif ainsi que pour en recruter de nouveaux.
- ✓ La création d'un partenariat écrit avec les associations étudiantes pour la promotion du dispositif 2 jours en libéral
- ✓ La promotion du dispositif lors du webinaire CESP
- ✓ Participation au forum des spécialités de l'Université Sorbonne Paris Nord grâce à un stand et conférence auprès d'une trentaine d'externes
- ✓ Participation financière et promotion du dispositif lors du gala de l'Université Simone Veil grâce à un stand
- ✓ Distribution de flyers, livres de médecines et de câbles multi charges URPS auprès de l'Université Paris Est Créteil et de la Sorbonne Université.
- ✓ Participation au calendrier de l'avent de l'Université Sorbonne Paris Nord et envoi de 4 lots à gagner pour les étudiants (carnets, stylos, câbles multi charges).

Suite à ces partenariats et rencontres, chaque faculté a pu communiquer et transmettre aux étudiants des informations par rapport aux dispositifs.

Le dispositif se poursuivra en 2024 avec une communication renforcée auprès des étudiants et des médecins libéraux.

ACTION MENÉE PAR LA COMMISSION COMMUNICATION

« Job de carabin au cabinet médical »

Dans l'optique de faire découvrir le fonctionnement de la médecine libérale aux étudiants en médecine, l'URPS a renouvelé durant l'été 2023 son dispositif de jobs de carabin (accueil, coordination, archivage...) au sein des cabinets des médecins libéraux, en partenariat avec les associations d'étudiants en médecine d'Île-de-France qui ont relayé l'information auprès des étudiants.

Une plateforme en ligne sur le site de l'URPS met en relation directe médecins libéraux et étudiants en médecine.

Ce service permet :

- Aux étudiants en médecine de découvrir le fonctionnement d'un cabinet médical et de rencontrer des médecins libéraux.
- Aux médecins installés de trouver du personnel pendant les congés d'été et peut-être rencontrer leur futur stagiaire, remplaçant ou collaborateur.

En 2023, 14 médecins ont posté une annonce et 95 étudiants ont répondu à au moins 1 annonce. 10 médecins ont confirmé avoir trouvé un étudiant grâce à la plateforme.

**JOB DE
CARABIN**

2.1.4 Développement des terrains de stage ambulatoires

POUR LA SPÉCIALITÉ DE MÉDECINE GÉNÉRALE

Le développement des terrains de stage en ambulatoire est une priorité pour la commission spécialistes de médecine générale. Chaque médecin désireux de s'engager dans cette démarche dispose d'une information complète et est orienté vers les départements de médecine générale en charge des formations. On dénombre 1 200 maîtres de stage libéraux en Île-de-France. En 2023 la commission médecine générale a initié une campagne de recrutement des maîtres de stage, s'adressant aux 5 500 médecins généralistes libéraux franciliens non MSU. Cette campagne email + phoning a permis d'avoir contacté, 1 378 médecins dont, 299 médecins ont indiqué vouloir être maîtres de stage, soit 22%. Ces médecins ont été mis en relation avec les facultés.

POUR LES AUTRES SPÉCIALITÉS

Le développement de terrains de stage en ambulatoire pour les spécialités autres que la médecine générale est une priorité de la commission spécialistes.

En 2023, en partenariat avec le SIHP, une enquête a été menée auprès des internes de différentes spécialités (psychiatrie, ORL, ophtalmologie, gastro-entérologie, anesthésie réanimation, gynécologie médicale, cardiologie et radiologie). Nous avons recueilli 353 réponses : 88% des répondants envisagent un exercice libéral au cours de leur carrière professionnelle, 87,4 % souhaitent bénéficier d'un stage en libéral au cours de leur internat (dont 60% via un temps plein sur un semestre entier). Les motifs évoqués sont : découvrir les pathologies prises en charge en libéral qu'on ne voit pas à l'hôpital (75%), connaître les spécificités de l'exercice libéral (83,4 %), connaître l'organisation des prises en charge en libéral pour optimiser la coordination avec l'hôpital (76,7%), connaître le fonctionnement d'une installation libérale (78,9%).

La commission souhaite sensibiliser les coordonnateurs des spécialités sur ce sujet, avec le soutien de l'ARS, via les effets du numéros apertus et l'augmentation du nombre d'internes attendue en Île-de-France.

2.1.5 Comité régional d'Ile-de-France de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS)

L'URPS médecins participe au comité régional de l'ONDPS organisé par l'ARS d'Ile-de-France. Il s'est réuni 3 fois en 2023.

Malgré les multiples interventions de l'ARS, le Ministère (ONDPS et DGOS) considèrent encore que la Région Ile-de-France est sur dotée en médecins. ONDPS et DGOS utilisent la densité moyenne régionale de l'IDF comme principal indicateur et la densité moyenne francilienne reste meilleure que la France entière : sauf en médecine générale, médecine d'urgence, médecin vasculaire..

L'ARS a pointé la mise en péril de la santé des patients en IDF

Pour 2023, l'ONDPS a informé les partenaires franciliens d'une possibilité maximale de 20 internes supplémentaires versus 2022 toutes spécialités confondues.

Le besoin cumulé exprimé par les coordinateurs franciliens porte sur 195 postes.

FINALEMENT GRÂCE À L'ARGUMENTAIRE DÉVELOPPÉ PAR TOUS LES ACTEURS FRANCILIENS, LA RÉGION ILE-DE-FRANCE A OBTENU 1614 POSTES À OUVRIR AUX ECN 2023-2024 SOIT 111 POSTES DE PLUS QUE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.

2.2

ORGANISATION ET REDYNAMISATION DE L'OFFRE DE SOINS



2.2.1 Le projet régional de santé 3 (PRS3)

Le Projet Régional de Santé (PRS) est un document stratégique qui définit la politique régionale de santé. Le 3ème PRS (2023-2028), qui sera publié en novembre 2023, se décline autour de six axes et huit priorités. Le Projet Régional de Santé est composé de 3 briques :

- ✓ Le cadre d'orientation stratégique (COS) qui porte les objectifs généraux et les résultats attendus à 10 ans ;
- ✓ le schéma régional de santé (SRS) qui définit les objectifs stratégiques et les résultats attendus à 5 ans ;
- ✓ le programme relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS), également établi pour 5 ans.

Ces deux derniers documents du PRS doivent être révisés en 2023 pour les 5 ans à venir, dans le cadre d'un processus de co-construction avec les acteurs de la santé et les Franciliens. Le COS quant à lui fait l'objet d'une actualisation.

L'URPS médecins est représentée au sein des COPIL dédiés au PRS3 et nous avons répartis des élus au sein des 7 axes composant ce PRS 3 :

- Axe 1 : Développer la promotion de la santé et renforcer le pouvoir d'agir des habitants et des usagers dans toutes les dimensions de la santé
- Axe 2 : Construire des parcours de santé lisibles, fluides et qui répondent aux besoins des patients :
- Axe 3 - Partir des besoins des territoires et des usagers pour garantir une offre de soin accessible, adaptée et de qualité
- Axe 4 - Ressources humaines en santé : Former, recruter et fidéliser les professionnels de la santé en Ile-de-France
- Axe 5 - Gestion et anticipation des risques sanitaire
- Axe 6 - Fédérer les acteurs autour d'objectifs partagés pour promouvoir la santé dans toutes les politiques publique
- Axe 7 : Activité de soins autorisés

DE JANVIER À AVRIL 2023 SE SONT DÉROULÉS LES TRAVAUX DE CO-CONSTRUCTION, D'AVRIL À OCTOBRE 2023, LA CONCERTATION ET CONSULTATION OBLIGATOIRE ET ENFIN, APRÈS PLUSIEURS MOIS DE TRAVAUX ET DE CO-CONSTRUCTION, LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ 2023/2028, FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE DE LA SANTÉ POUR LES CINQ ANNÉES À VENIR À ÉTÉ PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2023.

2.2.2 Commissions semestrielles de répartition des postes d'internes

L'URPS médecins Ile-de-France siège au sein des commissions semestrielles de répartition des postes d'internes ouverts aux choix. Elle se compose des représentants des doyens, des coordonnateurs universitaires, des internes, des établissements de santé et des présidents de conférence médicale d'établissement.

- Pour la commission de répartition des spécialités chirurgicales : D^r BAUER et D^r DE ROCHAMBEAU.
- Pour la commission de répartition des spécialités médicales : D^r INAQUI et D^r SLITINE
- Pour la commission de répartition de la spécialité médecine générale : D^r LEROY et D^r SEBBAG.

2.2.3 Diagnostic et animation de territoire (annexe 3 du protocole ARS-URPS médecins)

QU'EST-CE QU'UN DIAGNOSTIC DE L'OFFRE DE SOINS ?

Le diagnostic local fournit aux élus et professionnels de santé des éléments précis, organisés et concrets sur l'offre de soins et le recours aux soins dans un territoire ciblé. Les objectifs sont de partager entre les élus locaux et les professionnels de santé en exercice le constat actuel et à venir, et à conduire la collectivité et les professionnels de santé à élaborer ensemble les solutions garantissant l'accès aux soins des habitants du territoire et la qualité des conditions d'exercice des professionnels libéraux.

LA MÉTHODOLOGIE ET LES ÉTAPES

1. Etat des lieux de l'offre de soins et du niveau de consommation de soins dans la commune : collecte, traitement et analyse de données
2. Confrontation des données aux acteurs de terrain (enquête auprès des professionnels de santé en exercice dans la commune)
3. Restitution du diagnostic au maire et présentation au Conseil municipal
4. Partage du diagnostic avec l'ensemble des professionnels de santé
5. Rédaction du volet préconisations/recommandations
6. Accompagnement à l'émergence des projets locaux (fédération des acteurs, rédaction des préprojets)

Réalisation de 5 diagnostics de territoire

- 77 : Communauté de Commune du Pays de Montereau
- 77 : Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau
- 77 : Communauté d'agglomération du Pays de Coulommiers
- 92 : Bourg la Reine
- 94 : Charenton

2.2.4 Elaboration de dossiers d'aide au financement

LES DOSSIERS D'AIDE À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER (ANNEXE 6 DU PROTOCOLE ARS-URPS MÉDECINS)



Le 6 juillet 2017, l'ARS et l'URPS médecins ont signé un protocole d'accord ayant pour objet le maintien d'une offre de soins et d'un accès aux soins répondant aux besoins de la population en Ile-de-France.

L'annexe 6 de ce protocole vise à apporter un soutien au fonctionnement et à l'investissement des structures d'exercices collectifs par l'élaboration de dossiers d'aide à l'investissement immobilier.

Le 22 février 2023, l'ARS et l'URPS médecins ont renouvelé le protocole d'accord.



Objectif

Soutenir l'investissement dans des cabinets de groupes libéraux.

Principe

Aide à l'investissement immobilier : venir en aide à l'investissement immobilier pour diminuer le coût du foncier en Ile-de-France.

Sont éligibles : collectivités, bailleurs sociaux, fonds solidaire, professionnels de santé (sur étude de dossier)

Subvention

Aide à l'achat foncier et/ou travaux. Le montant de l'aide va dépendre du zonage de la commune et du nombre de médecins en exercice dans les murs.

Zonage	Nombre de médecins au moment de l'instruction					
	≤ 2		[3 -4]		> 4	
	% de financement	Plafond	% de financement	Plafond	% de financement	Plafond
ZIP+	35 %	300 000 €	40 %	350 000 €	45 %	400 000 €
ZIP	30 %	200 000 €	35 %	250 000 €	40 %	300 000 €

48 projets ont bénéficié de l'aide à l'investissement immobilier en 2023 :

- 75 – Paris : Paris 5, Paris 13, Paris 19 et Paris 20
- 77 - Seine-et-Marne : Saint Mard, Chevry-Cossigny, Rozay-en-Brie, Bois-le-Roi, Melun, Meaux.
- 78 - Yvelines : Saint-Nom-La-Bretèche, Versailles, Chavenay, Le Pecq, Conflans-Sainte-Honorine
- 91 : Essonnes : Epinay-sur-Orge, Nozay, Orsay, Mennecy, Palaiseau, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Vert-le-Petit
- 92 – Hauts-de-Seine : Malakoff, Colombes, Vaucresson, Montrouge, Levallois-Perret
- 93 – Seine-Saint-Denis : Pantin, Noisy-le-Sec, Aubervilliers, Villemomble, Saint-Denis, Neuilly-sur-Marne, Bagnole
- 94 – Val-de-Marne : Maisons Alfort, Le Plessis-Tréville, Champigny-sur-Marne – Pépinière, Nogent-sur-Marne, Gentilly, Nogent-sur-Marne
- 95 – Val d'Oise : Cormeilles-en-Parisis, Villiers-le-Bel, Montigny-lès-Cormeilles, Pontoise, Villiers-le-Bel, Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône, Saint-Brice-sous-Forêt

AU TOTAL, DEPUIS LE DÉBUT DU PROTOCOLE ARS/URPS, 341 DOSSIERS ONT BÉNÉFICIÉ DE L'AIDE À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER.

LES DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU CONSEIL RÉGIONAL ILE-DE-FRANCE

En octobre 2017, le Conseil régional Ile-de-France a adopté le rapport « Lutter contre les déserts médicaux ».

Ce rapport prévoit la mise en place d'une aide dédiée à l'installation et à la réalisation d'investissements relatifs à l'acquisition foncière, aux travaux, aux équipements médicaux et informatiques.

L'attribution des subventions individuelles concerne tous les médecins et tous les types de structures d'exercice avec pour condition, pour les praticiens exerçant en secteur 2, d'être engagés dans la démarche de modération tarifaire. Ce soutien en investissement est également étendu aux professions paramédicales (kinésithérapeutes, infirmiers et sages-femmes) s'installant en cabinet de groupe ou exerçant seuls.



Les montants de ces aides représentent 50% des dépenses avec un plafond de 15 000 € pour les équipements individuels et de 150 000 € pour les équipements collectifs.

L'AIDE À L'ACQUISITION FONCIÈRE ET AUX TRAVAUX POUR LES STRUCTURES COLLECTIVES EST FIXÉE À 30% DE LA DÉPENSE AVEC UN PLAFOND DE 250 000 €.

En 2023, l'URPS a aidé à la rédaction de 95 dossiers :

Paris

Paris 12^{ème} (2 dossiers), Paris 13^{ème} (3 dossiers), Paris 14^{ème} (3 dossiers), Paris 15^{ème} (2 dossiers), Paris 17^{ème} (2 dossiers), Paris 18^{ème} (2 dossiers), Paris 19^{ème} (3 dossiers), Paris 20^{ème} (2 dossiers)

Seine-et-Marne

Bois-le-Roi, Chelles, Chevry-Cossigny (2 dossiers), Coupvray, Fontainebleau (2 dossiers), Meaux, Melun, Nanteuil-les-Meaux, Provins, Saint-Mard, Savigny-le-Temple, Soignolles-en-Brie, Vert-Saint-Denis

Yvelines

Chavenay, Conflans-Sainte-Honorine, Flins-sur-Seine, Fontenay-le-Fleury, Le Pecq, Rozay-en-Brie, Saint-Nom-La-Brette, Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, Sartrouville (2 dossiers), Vélizy Villacoublay (3 dossiers), Verneuil-sur-Seine

Essonne

Draveil, Epinay-sur-Orge, Etampes, Lisses, Mennecy, Montgeron, Nozay, Orsay (3 dossiers), Palaiseau, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Verrières-le-Buisson (2 dossiers), Vert-le-Petit

Hauts-de-Seine

Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux, Bagneux, Bois Colombes, Boulogne-Billancourt, Chatenay-Malabry (2 dossiers), Clamart, Colombes, Courbevoie, Garches, Levallois-Perret (2 dossiers), Malakoff, Meudon, Montrouge, Rueil-Malmaison, Saint Cloud, Vaucresson, Villeneuve-la-Garenne

Seine-Saint-Denis

Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, Gournay-sur-Marne, Livry-Gargan, Montfermeil (2 dossiers), Montreuil, Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec (4 dossiers), Pantin (2 dossiers), Saint Ouen, Sevran (2 dossiers), Villepinte

Val-de-Marne

Alfortville (2 dossiers), Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Choisy-le-Roi (2 dossiers), Fontenay-sous-Bois, Gentilly, Joinville-le-Pont, Le Plessis-Tréville, Maisons Alfort, Nogent-sur-Marne (2 dossiers), Rungis, Valenton (2 dossiers), Villiers-sur-Marne (3 dossiers), Vincennes

Val d'Oise

Bezons, Bray-et-Lû, Bruyères-sur-Oise, Cergy, Garges-Lès-Gonesse (3 dossiers), Jouy-le-Moutier, Montigny-lès-Cormeilles, Pontoise (3 dossiers), Saint-Ouen-l'Aumône, Villaines-sous-Bois, Villiers Le Bel

2.2.5 Structuration de la permanence des soins ambulatoires (PDSA)

Depuis 2011, l'URPS médecins s'est particulièrement investie avec l'ARS Ile-de-France dans l'élaboration de l'organisation régionale de la permanence des soins ambulatoires. L'URPS poursuit une politique manifestant la volonté des médecins libéraux de participer pleinement à la régulation aux horaires de la PDSA et à la gouvernance du dispositif, et s'attache à être le relais et l'intermédiaire entre l'ensemble des membres des bureaux des associations départementales des médecins libéraux pour la régulation médicale et les diverses instances participant à la PDSA en Ile-de-France. En 2023, les échanges avec ces membres, réalisés lors d'une réunion de travail régionale et de contacts réguliers, ont notamment permis d'unifier les modalités de fonctionnement des associations, de partager les informations relatives au dispositif de PDSA et aux problématiques locales.

Force est de constater toutefois que ces associations restent fragiles avec peu de moyens pour fonctionner par rapport aux enjeux qu'elles couvrent.

Le comité de pilotage régional s'est réuni une fois en 2023. Y participent notamment les représentants du SAMU, de l'Ordre et de l'ARS, et pour la première fois les CPAM. Ces réunions permettent d'échanger sur les mesures engagées pour l'évaluation du dispositif, l'organisation et le rôle des acteurs, la sécurisation de paiement des gardes, le développement du système d'information spécifique, la communication auprès du public et les nouveaux projets de PDSA.

En 2023, près de 4 000 médecins généralistes ont participé à la PDSA, soit 22% des médecins installés. De janvier à décembre 2023, 2 220 000 appels ont été reçus par les CRRA 15 (plus 10%), 1 500 000 dossiers de régulations ont été créés, 160 000 visites (-10%) et 506 000 consultations en points fixes de gardes (+25%) ont été prises en charge par les médecins libéraux.

L'enveloppe globale régionale des rémunérations forfaitaires PDSA s'élève à 25,5 M€ en 2023, contre 21 M€ en 2022, 17,5 M€ en 2021 et 15,2 M€ en 2019.

2.2.6 Service d'Accès aux Soins (SAS)

L'URPS s'est impliquée en septembre 2020 dans la réponse à l'appel à projet national SAS, en concertation avec l'ARS, les associations de PDSA, les SAMU et leurs établissements porteurs en capitalisant sur les acquis franciliens : une régulation commune au sein des CRRA15 24h/24h, une dynamique de travail formalisée entre les libéraux et les hospitaliers, des relations

établies entre régulateurs et effecteurs fixes et mobiles. Une réponse structurée des 8 départements franciliens a eu lieu, une comitologie régionale et départementale a été définie avec l'ARS et les SAMU, les établissements porteurs des SAMU et les CPAM. L'URPS accompagne en 2023 non seulement les associations de PDSA-SAS en participant à leur gouvernance dans

les départements ayant été choisis par la DGOS en 2020, à savoir le 78 et le projet Paris Petite Couronne (75, 92, 93 et 94), dont la convention de partenariat a été signée en novembre 2023, mais aussi dans les 3 départements restants dans la perspective de la généralisation du SAS. En 2023, l'URPS a participé à un comité stratégique régional et quatre comités techniques régionaux.

2.2.7 Les équipes de soins spécialisés (ESS)

Le groupe de travail «Équipes de soins spécialisées» est rattaché à la commission spécialistes.

Il a animé :

- une agora lors du salon santé expo, le 24 mai, sur le thème suivant « Les équipes de soins spécialisés libérales : retour d'expériences » avec les Drs Luc SULIMOVIC, Patrick ASSYAG, et Patrick SIMON LANEUVILLE, et Aurélie OLIVIER, Adjointe à la Directrice de l'offre de soins DDGOS
- un podcast le 13 décembre sur le thème « Les équipes de soins spécialisés : missions et perspectives de développement? », avec les Drs SULIMOVIC, ASSYAG, et SIMON-LANEUVILLE et Marguerite CAZENEUVE, qui a permis d'aborder les points suivants : le cadre légal,



les initiatives actuelles en IDF, les objectifs, les missions, les modalités de financement : qu'est ce qui motivent les médecins libéraux à conduire ce type de projet ? Quelles sont leurs attentes vis-à-vis de ces dispositifs ? Quelle échelle territoriale, d'après-eux ? Quelle est la vision de la CNAM sur ces dispositifs ? Quelle est la dynamique

nationale ? D'autres initiatives en Région ? Quelles sont les modalités de financement à venir ? Quels sont les critères pour décider de l'opportunité de financer une ESS ?

Il accompagne un projet de création d'ESS pédiatrie (dépôt à l'ARS envisagé en 2024). Une réunion avec la CNAM s'est tenue en

septembre, avec Marguerite CAZENEUVE, pour faire le point sur la vision de la CNAM et les perspectives de financement à l'issue des discussions conventionnelles.

Le projet d'ESS gériatrie n'a pas abouti pour le moment mais le travail s'est poursuivi cette année pour fédérer les gériatres libéraux et avancer vers un nouveau projet.

2.2.8 Le comité de pilotage de la permanence des soins en établissement de santé (PDSES)

L'ARS a réuni le COPIL PDSES à 3 reprises en 2023; son objectif initial était de réaliser une enquête francilienne afin de mesurer l'activité dans les établissements ayant des lignes d'astreinte et de garde financées par l'ARS, et de décrire les ressources humaines mobilisées. Lors de la 3^{ème} réunion (décembre), elle indique que l'enquête

sera finalement réalisée sur la France entière selon des modalités identiques pour chaque région. Il s'agira de collecter les données d'activité et de RH sur 3 semaines en janvier 2024, pour une remise à plat du schéma PDSES francilien, dans un budget contraint qui vise plutôt à la mutualisation.

2.2.9 Les relations ville - hôpital

LA COMMISSION ORGANISATION ET COORDINATION DE L'URPS S'ATTACHE NOTAMMENT À TRAVAILLER À L'AMÉLIORATION DES RELATIONS ENTRE LES MÉDECINS LIBÉRAUX ET HOSPITALIERS.

Pour ce faire, deux travaux sont initiés en 2023:

- En 2023, l'AP-HP a créé le portail Direct AP-HP à destination de tous les médecins de ville et hospitaliers. Il regroupe différentes fonctionnalités d'échanges entre médecins de l'AP-HP et externes (avis médical rapide par téléphone, demandes de téléexpertise, participation à des visio-staff, prise de rendez-vous, etc.). L'AP-HP et l'URPS ont co-construit ce portail afin de mieux répondre aux besoins et attentes des médecins libéraux. L'URPS a participé aux tests du portail, opérationnel depuis octobre 2023 et accompagne sa montée en charge.
- La FHF Ile-de-France et l'URPS ont décidé de travailler et réfléchir ensemble à l'amélioration des liens ville hôpital, suite à l'épidémie COVID qui a démontré les besoins de coordination entre médecins, et ce dans un contexte de ressources humaines et de démographie médicale particulièrement tendue. Pour cela, un travail est initié autour de 2 GHT importants de la région (les GHT de Créteil et Pontoise) et les médecins libéraux de ces territoires. Il s'agit notamment de mettre en avant les initiatives de renforcement qui pourraient être généralisées sur le territoire dans son ensemble et de proposer une méthode type pour évaluer l'état des liens ville-hôpital et proposer leur amélioration. Deux enquêtes auprès des médecins de ville et des entretiens auprès de la communauté médicale hospitalière ont été menés. Les conclusions ont été présentées au congrès de la FHF et feront l'objet d'un suivi en 2024. Ce travail sera étendu aux cliniques privées en 2024.

2.2.10 La visite à domicile

Face à la baisse du nombre des visites à domicile par les médecins généralistes et les associations de visite, qu'il s'agisse de demandes de soins non programmés ou pas, pour leur patientèle ou dans le cadre de la permanence des soins ou du SAS (Service d'Accès aux Soins), le groupe de travail sur la permanence des soins et le SAS de la commission "organisation et coordination" a travaillé sur un état des lieux qualitatif et quantitatif de la visite et de ses tendances. L'objectif est de trouver des solutions et de les expérimenter. La méthodologie (analyse des données, enquête et entretiens) est finalisée fin 2023 pour une mise en œuvre en 2024 en concertation avec l'ARS.

2.2.11 Les DAC (Dispositifs d'Appui à la Coordination)

Les DAC ont été créés en 2020 et regroupent d'anciens réseaux sur des territoires infra départementaux. La connaissance de leur articulation avec les médecins libéraux, les établissements de santé et médico-sociaux, les CPTS, la HAD et de leur offre de service nécessite des échanges suivis. La commission organisation et coordination de l'URPS a initié 2 rencontres avec des DAC en 2023.

2.2.12 Accompagnement territorial

L'URPS est intervenue auprès de nombreux groupes libéraux et collectivités locales pour soutenir l'ingénierie de projet pour l'émergence de structures libérales d'exercice collectif, répondant ou non au cahier des charges des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP). Ces accompagnements pourront être valorisés auprès de l'Agence régionale de santé

Ces accompagnements peuvent porter, selon les cas, sur tout ou partie des points suivants :

- Mobilisation, pour le compte d'une collectivité locale, des professionnels de santé du territoire autour d'un projet d'exercice de groupe
- Définition et mise en œuvre d'une méthodologie de conduite de projet
- Articulation entre le groupe de professionnels de santé et les partenaires : collectivité locale, ARS, CPAM, Région, Département, ...
- Appui à la définition et à la rédaction d'un projet de santé (diagnostic local des besoins et de l'offre de soins, analyse des compétences de l'équipe, axes de santé, etc.)
- Constitution et dépôt d'associations loi 1901 regroupant les porteurs de projet
- Appui au dépôt de dossiers de fonds d'intervention régional (FIR), pour financer des études d'ingénierie ou des équipements collectifs
- Définition et formalisation des besoins architecturaux
- Appui à la recherche de solutions foncières et immobilières, en lien avec les collectivités locales, des bailleurs sociaux, des promoteurs privés
- Appuis juridiques pour la constitution des sociétés porteuses, la rédaction des baux
- Appui au choix d'un système d'information
- Définition d'un budget prévisionnel, de modèles de répartition des charges
- Appui au dépôt de dossier d'accord conventionnel interprofessionnel (ACI)
- Constitution et dépôt des dossiers de subvention immobilière (Etat, région, départements, ARS, fonds européens)
- Appui au suivi de chantier, etc.

En 2023, plus d'une cinquantaine de projets ont été accompagnés.

2.3

ANALYSES ET ÉTUDES RELATIVES AU SYSTÈME DE SANTÉ, À L'EXERCICE LIBÉRAL DE LA MÉDECINE, À L'ÉVALUATION DES BESOINS MÉDICAUX



2.3.1 Première semaine santé des médecins libéraux : “Et vous Docteur, comment allez vous ?”

La Commission Exercice au quotidien de l'URPS médecins a organisé la première semaine de la santé des médecins libéraux du 1er au 8 décembre 2023. A cette occasion, l'URPS médecins a publié le baromètre santé des médecins franciliens. Invités à faire le point sur leur état de santé, 1290 médecins ont répondu à l'auto-questionnaire en ligne sur le site de l'URPS.

Le baromètre de la santé des médecins libéraux reflète une réalité inquiétante. Avec un rythme de travail soutenu, une charge mentale importante et un manque d'attention pour leur propre santé, les médecins libéraux sont, sans surprise, exposés aux situations de surmenage ou aux risques professionnels pour leur santé.

AU TRAVERS DE CETTE CAMPAGNE LA COMMISSION EXERCICE AU QUOTIDIEN DE L'URPS MÉDECINS SOUHAITE AVANT TOUT :

- Sensibiliser les médecins à leur santé et à leur bien-être, les inciter à consulter un confrère.
- Développer et promouvoir le réseau médecin de médecins de l'URPS médecins.
- Inciter à la pratique sportive et culturelle au travers d'offres franciliennes.
- Encourager les médecins à disposer d'une prévoyance avec une couverture adaptée.

49 % des médecins sont invités à prendre contact avec un confrère pour faire le point sur leur état de santé

27 % des médecins sont invités à surveiller leur santé et à faire un test plus complet

24 % des médecins sont encouragés à se maintenir en bonne santé

Sur le plan de leur propre prise en charge et de leur suivi médical :

26 % des médecins répondants déclarent n'avoir fait aucun dépistage ou examen de contrôle durant les deux dernières années. (15 % chez les + de 60 ans)

53 % déclarent avoir un symptôme somatique qui aurait dû les amener à consulter sans l'avoir fait



EN SAVOIR PLUS

2.3.2 Le réseau médecin de médecins de l'URPS médecins des médecins libéraux

Les médecins prennent soin quotidiennement de leurs patients mais négligent souvent leur propre santé. Leur charge de travail, leur engagement professionnel, leur rythme de journées les conduisent à oublier les gestes préventifs qu'ils conseillent pourtant à leurs patients. La Commission Exercice au quotidien de l'URPS médecins a souhaité se pencher sur cette question et apporter des solutions concrètes en deux points :

Réunion médecin de médecins à l'URPS le samedi 25 novembre 2023



✓ le développement d'un réseau de confrères libéraux qui se déclarent disponibles dans toutes les spécialités pour accueillir des confrères et les prendre en charge. C'est une démarche qui se met en place, et la Commission Exercice au quotidien a organisé en 2023, 4 réunions très constructives avec la trentaine de collègues qui se sont portés volontaires. Le réseau est déjà opérationnel et a permis de répondre aux besoins de certains collègues à la recherche d'un médecin traitant ou d'une prise en charge spécialisée.

✓ la mise en place d'un partenariat avec l'Association Mots pour disposer d'une ligne d'appel H24 permettant aux médecins qui en ont besoin de trouver une orientation adaptée avec des confrères. Ce service est joignable via le 01.45.45.45.45

2.3.3 Stop à la violence aux médecins

Sans attendre le lancement d'une concertation nationale sur le sujet, le Bureau de l'URPS médecins a réalisé une enquête en mai 2023 auprès des médecins libéraux franciliens. Les 1200 déclarations annuelles faites à l'Ordre des médecins ne sont qu'une partie visible de la réalité. 88 % des médecins répondant à l'enquête URPS déclarent déjà avoir subi des agressions verbales ou physiques dans leur exercice professionnel. 52 % des médecins agressés n'ont pas souhaité ou pu déposer plaintes. Le principal motif évoqué étant le manque de temps, mais aussi le refus des services de police d'enregistrer la plainte, ou encore la peur des représailles. Le Bureau de l'URPS médecins a été auditionné par la Mission ministérielle initiée par le



Plusieurs points sont à l'étude :

- Rétablir une égalité des peines encourues pour violence auprès des médecins quelque soit leur statut service public ou libéraux
- Permettre un dépôt de plaintes en ligne facilité pour tout type de plaintes
- Eviter les déclarations multiples auprès des observatoires, ordres, ministères...
- Apporter une assistance juridique et un conseil aux médecins victimes d'agression
- Disposer d'un référent sécurité qualifié pour les professionnels de santé policier ou gendarme à un échelon départemental
- Avoir un budget régional pour sécuriser et équiper les cabinets libéraux
- Proposer un plan de formation pour sensibiliser les médecins sur les conduites à tenir en cas d'agression verbales ou physiques

Ces projets en discussion avec les autres URPS franciliennes ont été présentés à l'ARS et l'ensemble des partenaires, Région, Collectivités, Préfecture.

L'ARS a accordé un premier financement pour le recrutement d'un chargé de mission sûreté qui sera opérationnel dès le 1er janvier 2024. Les médecins qui souhaitent des renseignements ou subissent des agressions peuvent contacter notre numéro unique le 01.45.45.45.45.

NUMÉRO UNIQUE RÉGIONAL



2.3.4 Rôle des CME et des médecins libéraux dans les établissements de santé privés des médecins libéraux

- ✔ La commission spécialistes et le groupe de travail plateaux techniques lourds ont réalisé en 2023 une enquête qualitative auprès des présidents de CME sur la place des médecins libéraux dans la gouvernance de l'établissement, via un questionnaire et des entretiens téléphoniques, réalisés entre juillet et septembre. Les résultats de cette étude ont été restitués à la commission et au groupe de travail en septembre.
- ✔ Ils ont également réalisé une analyse comparée à l'échelle européenne du statut et rôle des présidents de CME, et plus largement de la participation des médecins aux décisions et aux instances des établissements privés dans lesquels ils exercent, via un doctorant. Les résultats ont été restitués en juillet 2023.
- ✔ En parallèle, et pour poursuivre le travail engagé sur la faisabilité d'une évolution législative du rôle des présidents de CME dans l'hospitalisation privée, il a été décidé de proposer aux CME des statuts type, en cours de rédaction par un avocat, livrable prévu début 2024.

2.3.5 Qualité et sécurité des soins dans les établissements de santé privés

Afin d'inciter les CME et médecins à s'investir davantage dans la sécurité et la qualité des soins, via notamment le nouveau dispositif de certification des établissements de santé pour la qualité des soins et la déclaration des événements indésirables graves, le groupe plateaux lourds techniques a travaillé avec un prestataire à la création d'un journal de bord permettant d'enregistrer un événement indésirable rapidement et anonymement. Ce dispositif est en phase de test dans 8 établissements franciliens depuis décembre.

2.3.6 Contrats médecins cliniques

La commission spécialistes a travaillé en 2023 sur la rédaction d'un nouveau contrat type médecin/clinique, en s'appuyant sur le guide réalisé par l'URPS. Ce travail a été réalisé en 2 étapes : enquête par questionnaire auprès de médecins déjà installés avec exercice en clinique pour recensement des problèmes rencontrés, puis travail de rédaction. Le document est en cours de finalisation et sera publié au deuxième semestre 2024.

2.3.7 Maître de stage universitaire en médecine générale

La commission médecins générale a réalisé en 2023 une enquête quantitative auprès des 1 393 généralistes maîtres de stage généralistes en IDF, avec un taux de réponse de 50 %. L'objectif était de disposer d'un retour d'expérience sur cette fonction. Cette étude montre que les MSU sont globalement satisfaits et envisagent pour plus de 2 répondants sur 3 d'exercer cette fonction tout au long de leur exercice libéral, malgré les problèmes concernant le versement de leurs honoraires (pour 64 % d'entre eux). Les résultats complets ont été présentés à la coordination des départements de médecine générale et à l'ARS.

2.3.8 Recrutement MSU généralistes

La commission médecine générale a lancé en janvier 2023, à la demande de la coordination des DES de médecine générale et des facultés franciliennes, une campagne de recrutement auprès des 4138 (dont 4086 avec Email) médecins généralistes installés en IDF sans limite d'âge, non MSU et non encore contactés par URPS.

Chaque semaine, 100 médecins ont été contactés par mail puis par téléphone la semaine suivante, par les téléopératrices de l'URPS. Les médecins partants ont été répertoriés dans un fichier partagé avec la coordination des DES de médecine générale et les facultés, qui avaient ensuite la charge de les contacter pour finaliser la démarche.

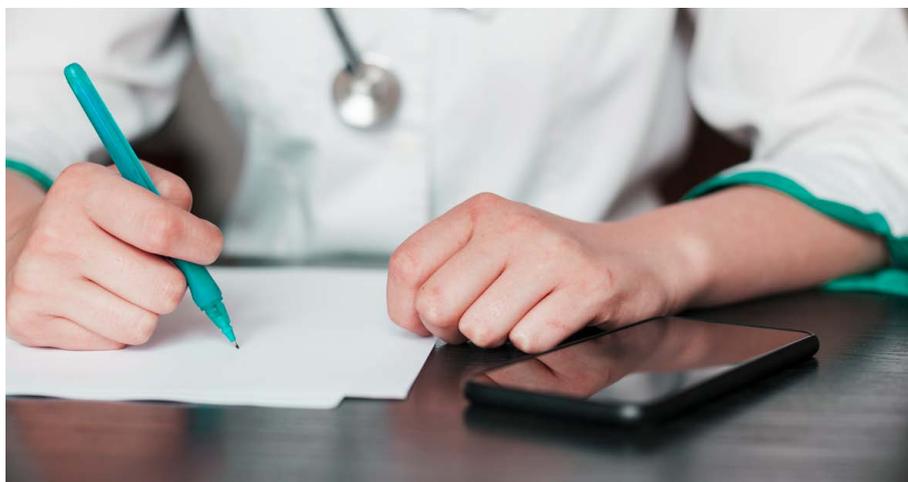
Au 31 décembre 2023, 1 378 médecins ont été appelés par l'URPS, et 299 médecins ont indiqué vouloir être maîtres de stage, soit 22%. Ces médecins ont été mis en relation avec les facultés.

2.3.9 Mortalité maternelle en Ile-de-France

Suite à l'enquête réalisée en 2013 sur la mortalité maternelle en Ile-de-France dans les différents territoires de santé (départements), selon le lieu d'enregistrement (département de l'établissement de santé) et le domicile des femmes (département de résidence), la commission anesthésistes, obstétriciens et chirurgiens a décidé de poursuivre le partenariat avec l'INSERM, afin de modéliser les types d'organisation

des parcours de prise en charge au sein des maternités franciliennes (4 modèles à minima, 2 dans le public et 2 dans le privé). Ce travail, initié en 2017, s'est interrompu en 2020 suite à des problèmes d'organisation au sein de l'INSERM. Il a été relancé en 2021 par la commission des spécialistes, s'est poursuivi en 2023, pour une restitution prévue en 2024.

2.3.10 Observatoire des pratiques tarifaires des médecins libéraux en Île-de-France



Pour le compte des médecins libéraux d'Ile-de-France, l'ISPL réalise un travail de création de tableaux dynamiques reprenant 4 axes :

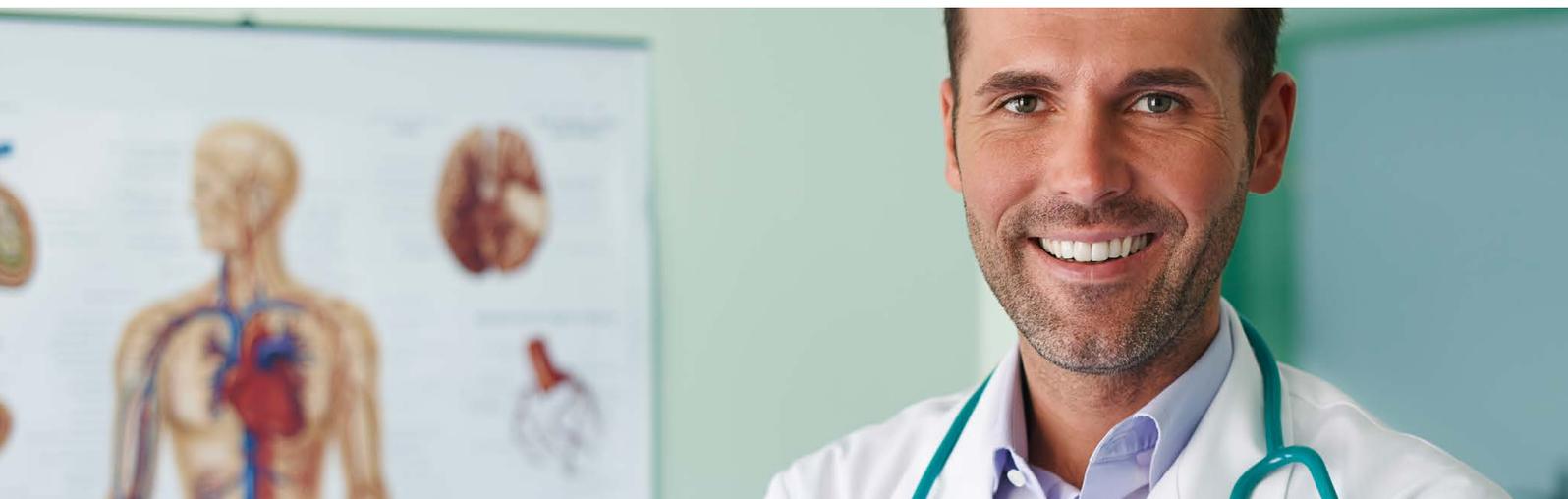
- Montant et taux de dépassement ;
- Pourcentage d'actes à tarifs opposables ;
- Suivi des 30 actes les plus coûteux, les plus fréquents, les plus forts dépassements (montant et taux) ;
- Tranches de dépassement par spécialité.

Le tout avec une sélection possible par : département / secteur conventionnel / spécialité / type d'exercice

Ce travail est mis à jour tous les ans.

2.4

PRÉVENTION ET ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE



2.4.1 Expérimentation d'accompagnement thérapeutique de proximité (Annexe 10 du protocole ARS-URPS)

L'URPS médecins libéraux Ile-de-France et l'ARS Ile-de-France ont signé pour 5 ans un protocole d'accord dont l'une des actions vise à expérimenter une modalité d'éducation thérapeutique du patient (ETP) adaptée à la pratique en médecine libérale, nommée « accompagnement thérapeutique de proximité » (ATP).

Cette expérimentation de 4 ans est arrivée à terme fin 2022. Un de ses impacts est l'émergence d'une communauté de pratique constituée par les médecins expérimentateurs (au nombre de 137).

Avec le budget restant, provenant de l'ARS, l'URPS médecins libéraux IDF a proposé, en partenariat avec l'équipe du Pôle ETP un projet cadré dont l'objectif consiste à promouvoir les acquis de cette première phase d'expérimentation de l'ATP. Il s'agit également de faire circuler l'information à un plus large public de médecins du territoire.

L'ARS a donné son accord pour l'utilisation des fonds en 2023 (avec un déport possible jusqu'en mars 2024) pour ce projet.

En 2023, nous allons utiliser les fonds restants pour construire un nouveau projet autour d'ateliers et une communication reprenant les items des maladies chroniques.

LE 15 JUIN S'EST TENU UN FORUM ATP À L'URPS AFIN DE DRESSER UN BILAN DE CE PROJET.



Captation du Forum ATP, disponible sur la chaîne Youtube de l'URPS



VOIR LA VIDÉO
EN LIGNE

Le 14 novembre s'est déroulé l'atelier n°1 sur les maladies chroniques et les polyopathologies

Au programme :

- Les enjeux de la vie quotidienne avec la maladie chronique
- Les enjeux professionnels de l'ATP
- Les conditions de mise en oeuvre de l'ATP

L'animation de cet atelier a reposé sur des techniques de travail facilitant la participation de tous, avec des interventions de médecins qui pratiquent l'ATP et de l'URPS, de patients intervenants et de membres de l'équipe du Pôle ETP IdF, ainsi que d'acteurs de la compagnie Mona Lisa Klaxon.

Le 12 décembre s'est déroulé l'atelier n°2 sur les patients en situation de vulnérabilité

Au programme :

- Les enjeux de la vie quotidienne des personnes en situation de vulnérabilité
- Les enjeux professionnels de l'ATP
- Les conditions de mise en oeuvre de l'ATP

L'atelier interactif sera animé par Pierre-Yves TRAYNARD, membre du pôle ETP IdF.

Les méthodes utilisées seront des interventions théâtrales avec les acteurs de la compagnie Mona Lisa Klaxon, ainsi que des interventions de médecins pratiquant déjà l'ATP et des patients experts.

2.4.2 Souffrance au travail : extension de l'annuaire des ressources du 92 aux autres départements franciliens

Depuis 2016, l'URPS médecins Ile-de-France travaille sur les questions soulevées par la prise en charge coordonnée de la souffrance au travail à la fois par les médecins psychiatres et par les médecins généralistes.

Un colloque a été organisé en octobre 2017 et en 2018, un recensement des ressources médicales et non médicales existantes pour orienter et prendre en charge les patients en situation de souffrance au travail a été réalisé sur le département des Hauts-de-Seine. Ce recensement a été diffusé en 2019 auprès des médecins libéraux sous la forme d'un annuaire.

La Commission santé publique de l'URPS médecins a souhaité, en 2022, mettre à jour cet annuaire pour le département des Hauts-de-Seine et l'étendre aux sept autres départements franciliens.

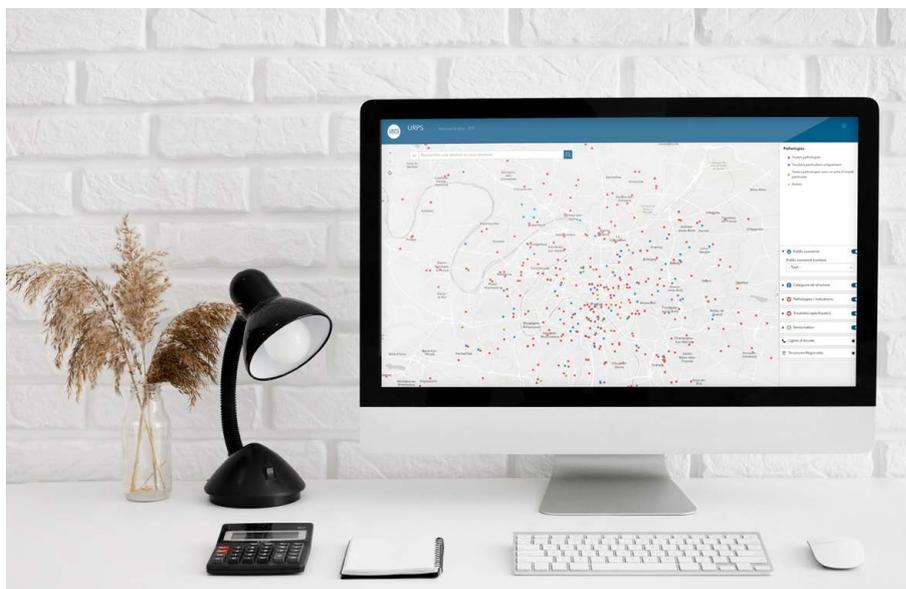
Un annuaire francilien des ressources existantes pour l'orientation et la prise en charge des patients en situation de souffrance au travail a été mis en ligne sur le site de l'URPS médecins et diffusé à travers une newsletter santé publique auprès de tous les médecins libéraux en novembre 2023.



CONSULTER
L'ANNUAIRE

2.4.3 Parcours des adolescents/jeunes adultes en psychiatrie répertoire des structures existantes en IDF

Depuis plusieurs années, on constate une rupture de prise en charge dans le parcours de soins en psychiatrie des adolescents et des jeunes adultes. Face à ces circuits de prise en charge peu lisibles, les médecins libéraux ont des difficultés à orienter leurs jeunes patients vers les structures du territoire les plus adaptées. Afin d'améliorer la lisibilité de ces parcours de soins et faciliter la prise en charge de ces patients, la commission santé publique de l'URPS médecins Ile-de-France a souhaité mettre à disposition des médecins libéraux un répertoire interactif à l'aide d'une cartographie des ressources régionales permettant de mieux orienter les adolescents et les jeunes adultes nécessitant un suivi psychiatrique. La cartographie de l'annuaire psychiatrique a été finalisée en 2023 mise en ligne sur le site de l'URPS médecins et diffusée auprès de tous les médecins libéraux.



CONSULTER
LA CARTOGRAPHIE

2.4.4 Activité physique adaptée

Depuis la loi du 26 janvier 2016, les médecins peuvent officiellement prescrire des activités physiques adaptées (APA) à leurs patients en ALD ou pathologies chroniques ou perte d'autonomie dispensés par des personnes qualifiées : un masseur kinésithérapeute, un ergothérapeute, un psychomotricien ou un enseignant APA-S titulaire du STAPS.

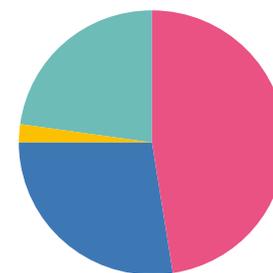
La commission santé publique de l'URPS médecins est très impliquée sur le sujet de l'activité physique adaptée et à lancé une enquête auprès de tous les médecins libéraux d'Ile-de-France pour faire un état des lieux de leurs connaissances sur l'APA, les sensibiliser à cette thématique et connaître leur attitude face à une prescription possible.

Ces résultats, présentés lors du séminaire des élus URPS du 29 novembre 2023, démontrent que la plupart des médecins connaissent l'APA et/ou les MSS mais que malgré leur connaissance de ces dispositifs, nombreux d'entre eux ne sont pas des prescripteurs car ils ignorent les modalités financières, les modalités de prescription ainsi que les coordonnées des MSS... Les résultats sont unanimes sur le besoin de formation et le manque de connaissances sur la prescription APA.

Après avoir échangé avec l'assurance maladie et les élus, des pistes d'actions sont à prévoir pour l'année 2024. Les suites de ce projet seront discutées en commission santé publique afin de répondre aux besoins collectifs exprimés (création d'une campagne nationale d'information, webinar, soirée d'information, formation..).

ENQUÊTE ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE

Connaissez-vous l'Activité Physique Adaptée (APA) et les Maisons Sport Santé (MSS) ? 222 répondants



- Je connais l'APA **48 %**
- Je connais l'APA et les MSS **28 %**
- Je connais les MSS **2 %**
- Je n'en connais aucun des 2 **23 %**

2.4.5 Partenariats

URPS CHIRURGIENS-DENTISTES

L'URPS Chirurgiens-dentistes a sollicité l'URPS Médecins afin d'échanger sur les possibilités de travail en commun, notamment sur deux sujets : diabète et apnée du sommeil. Ces pathologies impliquent plusieurs spécialités médicales : ORL, pneumologues, cardiologues, pédiatres, psychiatres, MG et des collaborations entre professions médicales (médecins et dentistes) et paramédicales (orthophonistes...).

L'objectif de cette collaboration serait de communiquer sur des pathologies communes où le rôle des dentistes et orthodontistes est important notamment le diabète et l'apnée du sommeil. Pour ce faire, la commission santé publique en lien avec l'URPS chirurgiens-dentistes ont décidé d'initier des livrets afin de susciter l'envie : cela serait un matériel commun aux URPS médecins et chirurgiens-dentistes utilisable à tous afin d'avoir un espace de vidéos faites par des professionnels avec un intérêt en santé publique.

La réalisation de ces livrets est en cours et la finalisation du projet est prévue pour 2024.

RÉSEAU NACRE

La commission santé publique a été sollicitée par le Réseau NACRe (Réseau Nutrition Activité Physique Cancer Recherche) pour nouer un Travail en partenariat en co-construction entre le réseau NACRe et l'URPS médecins afin de faire de la formation et de l'information à destination des médecins généralistes grâce à la création de vidéos informatives. Ce travail permettrait de sensibiliser les médecins généralistes sur la prévention nutritionnelle, souligner leur rôle clé dans la prévention des cancers et leur fournir des outils.

Le projet est la réalisation de 3 séries de vidéos

- Introduction à la prévention nutritionnelle des cancers
- Alcool et Cancer
- Obésité et Cancer

Chaque série aura en moyenne 5 vidéos ainsi que des infographies associées.

En 2023, la commission santé publique a validé les infographies ainsi que les 2 premières vidéos qui composent la première série.

Ce projet va se poursuivre en 2024.

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

L'URPS médecins a été sollicitée par l'URPS Grand Est pour participer à des réunions de travail inter-URPS. L'objectif commun de ce projet est de créer des outils de partage en mettant en place un dispositif permettant de mettre en commun via une plateforme d'échange toutes les actions, les ateliers et les documents créés par les différents URPS. Le projet suit son cours.

RÉSEAU SENTINELLES

La commission santé publique a conclu en 2021 un partenariat avec le Réseau Sentinelles qui est un réseau de recherche et de veille en soins primaires (médecine générale et pédiatrie) en France métropolitaine. Il fonctionne grâce à la collaboration entre médecins généralistes, pédiatres volontaires et chercheurs.

En 2023, ce partenariat a été renouvelé et nous attendons une future newsletter informative avec du contenu scientifique sur la thématique suivante : Moustique tigre : état des lieux des connaissances - à quoi peut-on s'attendre dans les années à venir ?

- État des lieux des données disponibles en Ile-de-France / Comparaison avec France entière
- États des connaissances sur les données de modélisation/prédiction pour les années à venir

CENTRE RÉGIONAL ANTIBIOTHÉRAPIE IDF

À l'occasion de la semaine du bon usage des antibiotiques, l'URPS médecins, en partenariat avec le Centre Régional en Antibiothérapie Ile-de-France (CRAtb) a réalisé un webinaire sur le thème de l'antibiorésistance à destination de tous les médecins libéraux.

Au programme

- Retour sur les travaux de l'URPS médecins
- Sur le fil d'un cas clinique, présentation par le CRAtb Ile-de-France :
 - Résistances à l'échelle nationale et à l'échelle de l'Ile-de-France
 - Mécanismes d'antibiorésistance
 - Consommations vétérinaires et humaines

Les intervenants de ce webinaire

D^r Marc Rozenblat, médecin généraliste, co-coordonnateur de la commission santé publique de l'URPS médecins

D^r Marie-Anne Bouldouyre infectiologue du CRAtb,

Florence Stordeur pharmacien du CRAtb,

D^r Samy Taha médecin généraliste du CRAtb

D^r Louise Nutte, médecin généraliste du CRAtb

D^r François L'Hériteau, médecin infectiologue du CPIAS IDF (centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins IDF), en tant qu'expert sur les réseaux de surveillance des consommations et résistances.

Le replay du webinaire a été publié sur le site de l'URPS et diffusé à tous les médecins libéraux.



VOIR LE WEBINAIRE
EN REPLAY

2.5

DÉMOGRAPHIE ET BESOIN DE SANTÉ DES TERRITOIRES



2.5.1 Enquête flash auprès des médecins âgés de plus de 60 ans

La Commission a mené une enquête auprès des médecins âgés de plus de 60 ans : d'une part auprès des médecins actifs non retraités et d'autre part auprès des médecins en cumul emploi-retraite.

Les médecins libéraux âgés de plus de 60 ans, en exercice en Ile-de-France représentent 46 % des effectifs. L'enquête a été envoyée à 6 541 médecins âgés de plus de 60 ans et a obtenu 1 146 réponses en 8 jours (soit 18% de retours). Parmi ces médecins, 59 % sont actifs non retraités et 41 % sont en cumul emploi retraite.

Les résultats montrent que 75% des médecins prévoient de partir à la retraite dans les cinq prochaines années.

Parmi les actifs non retraités :

- Six médecins actifs non retraités sur dix reconnaissent avoir diminué leur activité depuis leur 60 ans.
- Pour la plupart, les raisons évoquées sont une fatigue, un surmenage, des problèmes de santé ou encore la volonté de vouloir profiter de leur temps libre
- Une fois l'âge légal de départ à la retraite atteint, deux tiers des médecins envisagent soit de basculer sur un régime de cumul emploi-retraite, soit d'opter pour une retraite progressive, tandis qu'un tiers souhaitent raccrocher définitivement la blouse.

2.5.2 Enquête flash auprès des médecins du secteur 3

Les médecins de la commission ont souhaité réaliser une enquête à destination des médecins du secteur 3 afin de les interroger sur trois volets : économique, bien-être et qualité des soins.

Les médecins secteur 3 sont au nombre de 419 en Ile-de-France et ont une moyenne d'âge de 63 ans (60 ans pour les femmes et 67 pour les hommes).

UN QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE EST EN COURS ET SERA ENVOYÉ D'ICI FIN 2023 AUPRÈS DE L'ENSEMBLE DES MÉDECINS.

2.5.3 Parrainage “Adopte 1 Doc”

La commission démographie et territoire a initié la création d'une plateforme permettant aux médecins libéraux installés de s'associer avec les facs, les corporations et les associations étudiantes afin de parrainer les étudiants dès leur 3ème année d'externat.

Les objectifs sont triples : créer un lien au plus tôt entre la médecine libérale et les jeunes en formation, les accompagner et répondre à leurs interrogations, faire connaître l'URPS médecins.

La plateforme de parrainage, nommée “Adopte un doc”, a été mise en ligne en janvier 2023. A la date du 22 novembre 2023, 94 médecins sont inscrits sur la plateforme et 71 étudiants ont sollicité au moins un parrain, ce qui représente 84 parrainages au total grâce au dispositif.

Un questionnaire à destination des médecins et des étudiants a été envoyé fin novembre afin de connaître leur avis sur la plateforme et d'y apporter d'éventuelles améliorations.



2.5.4 Colloque démographie

La commission a souhaité mettre en place un séminaire sur le thème de la liberté tarifaire et des aides à l'installation et y inviter l'ensemble des médecins libéraux de la région.

Cette journée d'échange, animée par les coordonnateurs de la commission démographie, s'est déroulée le 15 mars 2023 dans les locaux de l'URPS.

Lors de cette journée, il a été présenté :

- **Le coût de l'immobilier en Ile-de-France :**

- Présentation des aides existantes
- Témoignage d'une commune et d'un médecin ayant bénéficié de ces aides

- **Le conventionnement des médecins :**

- Présentation des avantages et des inconvénients de chaque secteur conventionnel.
- Témoignage de 3 médecins : secteur 1 / secteur 2 / secteur 3

- **Augmentation de la rémunération à 50 € : Quels effets sur l'installation et le déplaçage des médecins ?**

- **La visibilité sur l'avenir**

- Pourquoi les internes choisissent-ils certaines spécialités plutôt que d'autres ?
- Enquête flash : Si visibilité sur 10 ans, est-ce que vous vous installeriez ?



VOIR LE COLLOQUE
EN REPLAY

2.5.5 Étude sur les complémentaires santé

La Commission démographie et besoins de santé a souhaité initier une réflexion sur la solvabilisation des compléments d'honoraires des médecins libéraux par les complémentaires santé.

Pour se faire, elle a mis en place une étude par le biais du cabinet Cometh Consulting. Les objectifs étaient de :

- Disposer d'un état de lieux des niveaux de prise en charge des compléments d'honoraires dans les différents contrats des complémentaires santé afin de permettre un classement des meilleurs rendements entre le montant de la cotisation et le niveau de prise en charge des honoraires des médecins consultés.
- Mener une série d'auditions avec les dirigeants des différentes familles des complémentaires santé afin de mesurer leur disposition à s'engager dans le financement des compléments d'honoraires.
- Dresser les recommandations de mise en œuvre d'une nouvelle donne assurantielle permettant de garantir un avenir à l'accès à des soins médicaux de qualité et de proximité en France.

Le prestataire a comparé 30 contrats de complémentaires étudiés avec 3 profils d'assurés : 2 individuels et 1 collectif entreprise.

En parallèle, 7 entretiens qualitatifs ont été réalisés avec les gestionnaires des complémentaires santé : MNH, AXA, Malakoff Médéric, VYV, COVEA, ALAN, AESIO.

Les conclusions montrent que les complémentaires santé sont soucieuses d'un accès aux soins de qualité et souhaitent sortir du mode payeur aveugle dans lequel l'assurance maladie obligatoire les installe. Toutefois la marge de manœuvre financière est réduite et il y a une certaine vigilance sur une appétence aux réseaux de soins. Les complémentaires restent majoritairement ouvertes à la discussion et sont globalement d'accord pour engager une réflexion plus approfondie sur ce thème.

La commission souhaite réaliser un nouveau colloque sur le thème : *complément d'honoraires et complémentaires santé : quelle prise en charge ?*

2.6

E-SANTÉ



2.6.1 Le lab'URPS

MEETING POINT URPS

L'objectif des meeting-points est de permettre aux médecins libéraux de participer à l'innovation en santé en rencontrant des start ups dans le cadre de présentation de 30 minutes (15 minutes de présentation et 15 minutes de questions) aux médecins de la commission E santé. À l'issue de ces rencontres, les médecins de la commission donnent leur avis sur les start up pour déterminer si elles peuvent par la suite intégrer le programme de club beta testeur. Six meeting-points ont eu lieu depuis le début de l'année. Le modèle des meeting point a évolué en 2023 et ils se déroulent désormais en présentiel.

Pour améliorer la pertinence de cette action, une liste de thématiques a été transmise à deux incubateurs de start ups souhaitant travailler avec l'URPS dans cette démarche (Tech Care Paris et Future4care).

REPRISE DES CLUBS BÊTA TEST

Les Clubs beta testeurs ont rencontré un grand succès auprès des médecins y ayant participé et des start ups concernées depuis 2019. Le bêta test de la solution Mimosas (coordination ophtalmologiste, orthoptiste, opticien) a démarré en janvier 2023 et s'est étendu sur 4 mois avec 4 points intermédiaires pour un groupe de 4 ophtalmologues beta testeurs. Celui de la solution Odaiji (LGC) a démarré en septembre avec un groupe de 7 médecins sur un modèle en 3 réunions pour 2 phase de test (fonctionnalité LGC et fonctionnalités Ségur). Le bêta test de la solution RESAAM (commande de véhicule sanitaire) a démarré fin 2023 et devrait se finir en avril 2024 avec 4 médecins (5 prévus mais un retrait). La solution est testée pour la deuxième fois pour une version qui inclut une fonctionnalité permettant au patient de commander lui-même son transport.

Les deux dernières solutions sont prêtes à proposer un tarif préférentiel pour le référencement sur la centrale de l'URPS médecins. Ce référencement sera évalué en commission et proposé au bureau une fois les bilans réalisés.

TRANSFORMATION DES CLUBS UTILISATEURS

Les clubs utilisateurs ont été relancés en 2023 pour deux logiciels métiers (Doctolib et Crossway). Ces clubs utilisateurs ont été organisés et financés avec l'appui de l'ARS et de la DCGDR et avaient pour objectif de faire remonter aux éditeurs les difficultés et demandes d'évolution concernant la mise à jour Ségur des logiciels.

Les résultats mitigés de ces clubs utilisateurs entraînent la nécessité de faire évoluer le dispositif : simplification du déroulé, garantie de l'éditeur de disposer d'une version fonctionnelle et non de test, amélioration de la sélection des médecins...

Ces clubs utilisateurs ont tout de même permis de prioriser les feuilles de route des deux éditeurs et de faire remonter certaines problématiques à la DNS qui ont été partiellement intégrées aux recommandations Sentinelles.

2.6.2 Projet accès simplifié à l'imagerie

Suite aux travaux de 2022 et à l'avis négatif de la consultation juridique, les travaux avec l'éditeur EDL ont été temporairement interrompus. Les contacts ont repris en octobre 2023 et l'éditeur a accepté de développer une première version d'accès via QR code avec double authentification via un SMS envoyé au patient contenant un code. Cette version, bien que plus intéressante que les propositions actuelles et plus sécurisée que la version avec QRcode sans double authentification, ne correspond pas précisément aux attendus de l'URPS.

L'éditeur doit travailler à une nouvelle version avec validation via un lien dans le SMS envoyé au patient pour se séparer du système de code. Si l'éditeur fait aboutir ce développement, un test doit être organisé avec le bureau de l'URPS.

2.6.3 Guides et communication

GUIDE TÉLÉEXPERTISE

La commission E santé a rédigé un guide pour permettre aux médecins d'accéder aux informations pour la réalisation d'une téléexpertise et à un référentiel des outils existants,



GUIDE RGPD

La commission a mis à disposition des médecins une mise à jour de sa page dédiée au RGPD et a développé un outil d'aide au diagnostic qui doit permettre au médecin de se faire une idée de ses obligations pour se mettre en conformité avec le RGPD en l'accompagnant d'un fond documentaire partiellement pré rempli pour faciliter cette mise en conformité.



ENQUÊTES SÉGUR

La commission E santé a réalisé deux enquêtes auprès des médecins sur le déploiement des fonctionnalités Ségur dans les logiciels métier en février et août pour un total de 500 et 600 répondants.

Ces deux enquêtes ont mené à une restitution des résultats à la DNS et à l'implication dans les travaux nationaux autour du déploiement du Ségur :

- Séminaire Ségur en ville
- Proposition de podcast avec la déléguée ministérielle au numérique en santé
- Travail sur la reprise des clubs utilisateurs sur un modèle plus adapté

2.6.4 La télémédecine

TÉLÉSURVEILLANCE

Suite aux travaux de l'année 2022, il a été de se faire accompagner par des consultants spécialisés pour réaliser une étude sur les possibilités d'utilisation de la télé surveillance en médecine de ville et les différents scénarios possibles pour l'URPS. Une étude complète a été présentée au séminaire des médecins élus de l'URPS le 29 novembre 2023 pour une prise de décision concertée. Il a été retenu que l'URPS ait un rôle d'information des médecins sur le cadre réglementaire et sur les différents dispositifs existants au travers de l'édition d'un guide sur la télésurveillance.



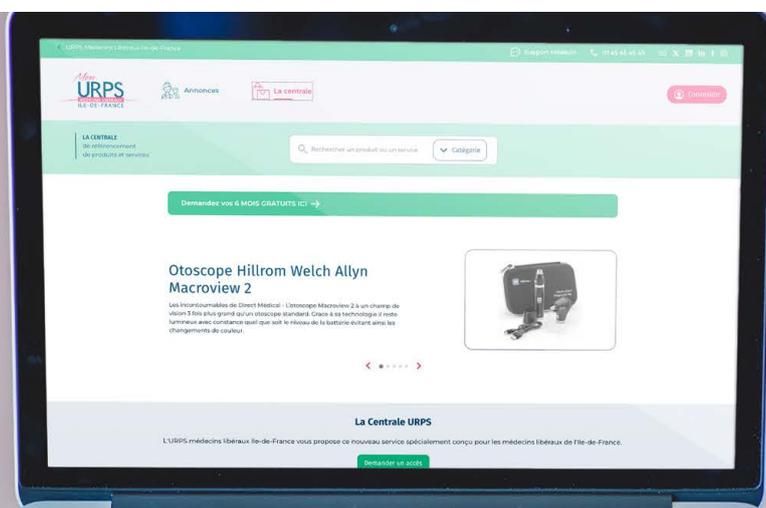
TÉLÉCONSULTATION

Les commissions E-santé et Organisation et Coordination ont réalisé une étude juridique et organisationnelle sur les plateformes commerciales de téléconsultation. La Haute Autorité de santé a sollicité l'URPS pour participer à la rédaction du référentiel pour les sociétés de téléconsultation. Ce référentiel a été publié à la fin de l'année.



2.7

LA CENTRALE DE RÉFÉRENCIEMENT



À LA SUITE DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ QUI AVAIT ÉTÉ MENÉE EN 2022 EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE CENTRALE DE RÉFÉRENCIEMENT, L'URPS MÉDECINS A MIS EN LIGNE EN OCTOBRE 2023 LA CENTRALE DE RÉFÉRENCIEMENT DE PRODUITS ET DE SERVICES DE L'URPS MÉDECINS LIBÉRAUX ILE-DE-FRANCE.

Ce service lancé auprès des 20 000 médecins adhérents de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France, prend la forme d'une plateforme en ligne, accessible sur le site internet de l'URPS.

La Centrale se veut totalement indépendante vis-à-vis des fournisseurs : aucun commissionnement n'est perçu par la Centrale. Le médecin abonné à la Centrale achète le produit ou le service référencé directement auprès du fournisseur partenaire, à l'aide d'un code promotionnel qui lui sera communiqué.

La Centrale affiche en 2023 des premières offres sur un panel de 30 fournisseurs référencés (consommables médicaux, fournitures de bureau, agendas en ligne, divans d'examen, prestations de télésecrétariat, prestations de collecte de déchets, réductions sur des loisirs...). Les réductions peuvent varier entre 5% et 50% selon les segments achats adressés.

Le catalogue continuera à se construire en 2024 avec les médecins abonnés et à s'enrichir de nouvelles offres négociées.

Ce service permettra également d'accompagner les projets d'installation, en proposant des conditions tarifaires avantageuses pour les jeunes médecins à la recherche de facilitation dans leurs achats dans le cadre de leur projet.



**ACCÉDER
À LA PLATEFORME**

2.8

INFORMATION ET COMMUNICATION



Le site de l'URPS a bénéficié d'une refonte conséquente en intégrant la totalité des contenus du site Soigner en Ile-de-France : informations sur l'exercice libéral, du remplacement à la retraite en passant par l'installation, cartographie des médecins libéraux, plateforme d'annonces (cf. partie 1 "promotion de l'exercice libéral). La nouvelle version du site a été mise en ligne le 28 juin 2023.

L'année 2023 a été marquée par une communication intense vers les médecins libéraux qui a multiplié les occasions de rencontres physiques et virtuelles, en proposant des déclinaisons au format podcast pour l'accessibilité de tous à l'information.

2.8.1 À la rencontre des médecins libéraux franciliens

LES 12/14, RENDEZ-VOUS DES ACTEURS DE L'ORGANISATION DES SOINS EN ILE-DE-FRANCE

Tous les deux mois depuis octobre 2023, l'URPS propose un nouveau rendez-vous aux médecins et acteurs franciliens de la santé sous la forme d'une rencontre à l'URPS autour d'un thème et d'invités liés à l'organisation des soins. Les échanges, animés par des élus de l'URPS, sont ensuite diffusés sous la forme d'un podcast disponible sur le site de l'URPS et sur toutes les plateformes (Apple, Google, Deezer, Spotify...).

- Mercredi 25 octobre 2023 : **La mission « Tour de France des CPTS »** : Quelles conclusions ? avec Albert Lautman, Directeur coordonnateur de la gestion du risque à l'Assurance maladie Ile-de-France et le D^r Marie Hélène CERTAIN, médecin généraliste, auteurs du rapport « Tour de France des CPTS »
- Mercredi 13 décembre 2023 : **Les équipes de soins spécialisés (ESS) : missions et perspectives de développement** avec Marguerite Cazeneuve, Directrice déléguée de l'Assurance maladie



ECOUTER LES 12/14
EN PODCAST

SALONS ET CONGRÈS

Santexpo

L'URPS était présente pour la deuxième fois au salon Santexpo, en mai 2023, Porte de Versailles. Les médecins élus et les chargés de mission se sont relayés sur le stand pour aller à la rencontre des médecins et des organisations du monde de la santé. L'URPS a également tenu deux Agora auxquelles les visiteurs du salon étaient invités à participer, l'une sur les équipes de soins spécialisés et l'autre sur la coordination ville / hôpital.

Congrès de médecine générale

Pour aller à la rencontre des médecins généralistes franciliens, l'URPS était présente pour la première fois au Congrès de médecine générale en mars 2023, au Palais des Congrès.



2.8.2 Des affiches pour les salles d'attente

La salle d'attente est un lieu privilégié pour informer les patients. C'est pourquoi l'URPS médecins libéraux Ile-de-France a lancé en 2023 une campagne d'affiches destinées à la salle d'attente des médecins libéraux. Le bon de commande est disponible sur le site de l'URPS. Six affiches ont déjà été proposées par les différentes commissions thématiques de l'URPS :

- Poser un lapin à un médecin, c'est pas malin !
- La nuit porte conseil et votre médecin aussi.
- Téléconsultation, les 5 bonnes pratiques
- Bon vent aux certificats médicaux inutiles !
- Pour une réponse précise, apportez vos analyses !
- Pas besoin d'être un sportif pour bouger plus !

En un an, 3700 affiches ont déjà été commandées.



2.8.3 Podcast « La Voix des libéraux »

L'URPS a lancé le podcast La Voix des libéraux fin 2021. A raison d'un épisode par mois de 30 minutes, l'objectif est de répondre aux préoccupations des médecins libéraux sur des sujets d'actualité. Les podcasts sont interactifs, les médecins peuvent poser leurs questions en amont via une boîte vocale. Le jour de l'enregistrement sont présents un invité choisi par l'URPS, un élu et la journaliste Sidonie Watrigant qui anime les échanges.

2 épisodes ont été diffusés en 2023 :

- **Quelle mise en œuvre concrète de la 4e année de médecine générale ?** (septembre) avec le Professeur Olivier Saint-Lary Président du Collège national des généralistes
- **Thérapies numériques (DTx), des alliés pour la médecine de demain ?** (octobre) avec Hélène Sagnes, Directrice du pôle pharmacie & santé – Les Echos Etudes

Au 31 décembre 2023, les 10 épisodes diffusés comptabilisent 4 465 écoutes. Ils sont disponibles sur le site de l'URPS, sa chaîne Youtube et sur toutes les plateformes d'écoute (Apple music, Spotify, Deezer, etc.)



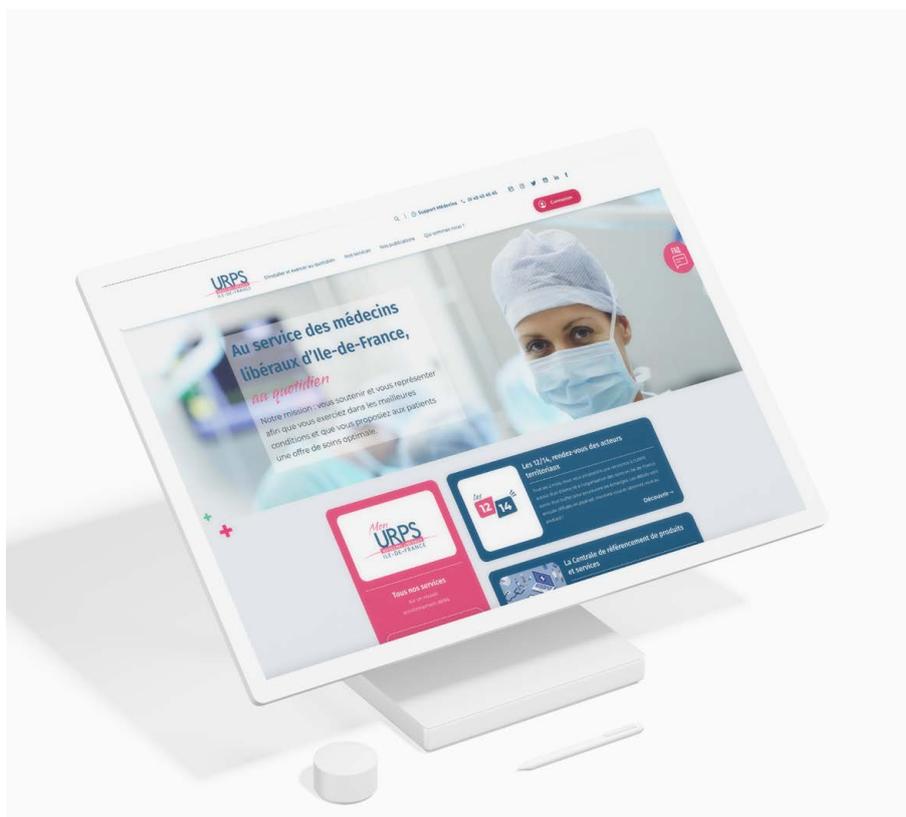
2.8.4 Le site internet de l'URPS

CONTENU

En 2023, outre les annonces d'installation ou de remplacement qui sont de loin les plus consultées avec 43 000 vues, la page la plus consultée du site de l'URPS est celle sur les affiches destinées à la salle d'attente des médecins.

Le palmarès 2023 des pages d'actualité les plus consultées est le suivant :

1. Annonces (43 000 vues)
2. Des affiches pour votre salle d'attente (6 900 vues)
3. Les zones déficitaires (5 300 vues)
4. 2 jours en libéral (5 600 vues)
5. Les aides à l'installation (3 700 vues)
6. Ils viennent de s'installer (3 600 vues)
7. Job de carabin (3 000 vues)
8. Adopte 1 Doc (3 000 vues)
9. S'inscrire à la permanence locale d'aide à l'installation (2 900 vues)
10. Choisir son secteur, 1 ou 2 (2 000 vues)
11. Condamnation d'une plateforme de téléconsultation (1 800 vues)
12. La voix des libéraux, le podcast (1 300 vues)
13. Les troubles du sommeil, quelles ressources en IDF (1 200 vues)
14. Auto-questionnaire Ma santé (1 100 vues)
15. Pénurie d'essence (1 100 vues)
16. Le RGPD : évaluez votre situation via notre simulateur (900 vues)
17. Améliorer l'accès au médecin (réaction PPL Valletoux) (900 vues)
18. Atelier : D' Nuss Les héros sont fatigués (800 vues)
19. Près de 7 médecins sur 10 prêts à se déconventionner ou cesser d'exercer (700 vues)
20. Aide à l'investissement immobilier (600 vues)



<https://www.urps-med-idf.org/>

FRÉQUENTATION

Après une hausse de 20% en 2022, la fréquentation du site de l'URPS (hors plateforme d'annonces) enregistre une baisse de fréquentation en 2023, avec un nombre de visites qui reste néanmoins supérieur à celui de 2021.

69 000
VISITES
-15 %

48 500
VISITEURS,
-16 %

122 000
PAGES CONSULTÉES
-17 %

2.8.5 Les newsletters

La commission communication pilote la publication de la newsletter sur les actions des élus de l'URPS Médecins Ile-de-France diffusée par e-mail aux médecins libéraux d'Ile-de-France. En 2023, 68 newsletters ont été adressées à l'ensemble des médecins libéraux (52 en 2021) dont 18 (11 en 2022) pour la promotion de la plateforme d'annonces afin de faciliter l'installation et le remplacement.

En 2023, un nouveau type de newsletter «les annonces du moment départementales» a été créé, présentant des opportunités d'installation dans l'un des 8 départements d'Ile-de-France.

ACTIONS

Janvier et juillet

La lettre de l'URPS

Janvier à décembre

Soirées libérales

Janvier

Deux jours en libéral : recrutement de médecins volontaires

[Atelier de l'URPS] Médecin : Faire face aux violences

Janvier - novembre

Commandez votre affiche salle d'attente (6 diffusions)

Février

Journée démographie (invitation)

Avril

Job d'été / job de carabin : recrutez un étudiant en médecine (2 diffusions)

Mai

Clubs utilisateurs ségur numérique

Mai

Santexpo

Juin à décembre

Médecin de médecin (3 rencontres)

Juin à décembre

Webinaires santé publique : antibiorésistance, bronchiolites, maladies chroniques, accompagnement thérapeutique de proximité

Juillet

Le club des bêta-testeurs

Septembre - oct.

Podcasts (2 diffusions précédées d'une invitation à poster des questions en amont de l'enregistrement)

Sept - novembre

La Centrale de référencement (4 diffusions)

Octobre

RGPD : testez notre simulateur

Novembre

Le guide télé expertise de l'URPS

Novembre - déc.

Les 12/14 (2 diffusions précédées d'une invitation à participer à l'enregistrement)

Décembre

Logiciels Ségur : résultats d'enquête

INFORMATION

Février

Médecins, comment bénéficier d'une remise de l'État sur vos factures d'énergie ?

Avril - Décembre

Newsletter Santé publique (4 diffusions)

Mai

Veille sanitaire en Ile-de-France : participer au réseau Sentinelles

Juin [30 juin]

Electricité : derniers jours pour bénéficier des aides gouvernementales

Octobre - déc.

Les nouveaux installés du mois (2 diffusions)

Mai

Proposition de loi Valletoux

PRISES DE POSITION

Février

Communiqué | *Plateformes de téléconsultation : mise en garde*

Février

Communiqué | *L'Assemblée nationale va-t-elle autoriser une médecine sans médecins le 16 janvier 2023 ?*

Avril

Communiqué | *7 médecins sur 10 prêts à se déconventionner ou à cesser d'exercer*

Juin

Communiqué | *Améliorer l'accès au médecin « Beaucoup d'agitation, aucune solution adaptée »*

Juillet

Communiqué | *Augmentation des arrêts de travail : ne faisons pas porter la responsabilité sur les médecins libéraux !*

Novembre

Communiqué | *Exercer : stop ou encore ? L'avis des médecins de + 60 ans*

PLATEFORME D'ANNONCES

La newsletter "**Trouvez votre remplaçant**" a été diffusée à 4 reprises en janvier, février, mars et décembre à tous les médecins libéraux.

La newsletter régionale "**Les annonces du moment**" a été diffusée 6 fois à l'ensemble des médecins libéraux, remplaçants et internes.

Le nouveau format départemental des "**Annonces du moment**" a été diffusé 8 fois.

2.8.6 Communiqués de presse

L'URPS médecins a diffusé 13 communiqués de presse en 2023 et organisé une conférence de presse le 5 juin sur le thème "Comment améliorer l'accès au médecin ?" en présence de dix journalistes.

Les communiqués de presse :

13 janvier

L'Assemblée Nationale va-t-elle autoriser une médecine sans médecins le 16 janvier 2023 ?

13 février

Médecins, que décidez-vous demain ? 7 médecins sur 10 prêts à se déconventionner ou à cesser d'exercer

22 février

L'ARS Île-de-France et l'URPS-Médecins Île-de-France signent leur nouveau protocole d'accord

29 mars

Condamnation d'une plateforme de téléconsultation : L'URPS médecins Ile-de-France informe et met en garde

24 juillet

Augmentation des arrêts de travail : ne faisons pas porter la responsabilité sur les médecins libéraux !

12 octobre

L'URPS soutient les raisons de la colère des médecins en grève à partir du 13 octobre

30 octobre

Exercer : stop ou encore ? L'avis des médecins de plus de 60 ans

6 novembre

Lancement de la Centrale de référencement de produits et services pour les médecins libéraux

21 novembre

Partenariat URPS, ARS et Caisse des dépôts pour l'accès aux soins

28 novembre

Indignation face à la multiplication des actes antisémites

1^{er} décembre

Et vous Docteur, comment allez-vous ?

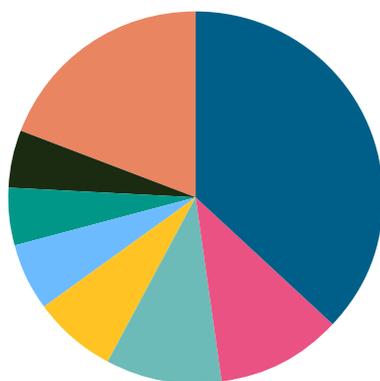
14 décembre

Loi Valletoux : suite et fin

20 décembre

Baromètre santé des médecins libéraux

Retombées presse par thème



- Accès aux soins **37 %**
- RDV non honorés **11 %**
- Arrêts maladie **10 %**
- Installation **7 %**
- Téléconsultations **6 %**
- Enquête loi Rist **5 %**
- Médecins de + de 60 ans **5 %**
- Autres **19 %**

Les actions de communication menées par l'URPS médecins en 2023 ont occasionné 95 retombées presse, contre 219 en 2022.

L'accès aux soins est le thème majoritairement abordé puisqu'il concerne 37 % des retombées presse. Viennent ensuite les rendez-vous non honorés avec 11 % des retombées et l'installation en libéral pour 11% des retombées.

Quelques-unes des parutions citant l'URPS médecins en 2023 :

Le Monde

30/01/2023

Les médecins alertent sur le phénomène des rendez-vous médicaux non honorés

LE FIGARO

06/06/2023

Les médecins vent debout contre de futures obligations

Le Parisien

24/07/2023

La chasse aux arrêts maladie 'abusifs' fait tousser les médecins

Le Monde

02/08/2023

Les médecins contestent la surprescription

2.8.7 Réseaux sociaux



X (EX-TWITTER)
@urps_med_idf

L'URPS médecins diffuse son actualité sur Twitter : communiqués de presse, soirées libérales des spécialités, inauguration de cabinets médicaux, dates de permanences locales d'aide à l'installation, annonce et comptes rendus des événements de l'URPS.

Contenus : En 2023, l'URPS a posté 56 tweets avec une moyenne de 1 post par semaine.

Fréquentation : Le nombre d'abonnés a continué à progresser mais plus lentement, passant en un an de 1 932 à 2016 personnes. En 2023, les tweets de l'URPS ont été vus 108 500 fois.

En 2023, le record d'impressions est détenu par le post sur l'inauguration d'une maison médicale à Vélizy-Villacoublay avec 80 700 impressions.



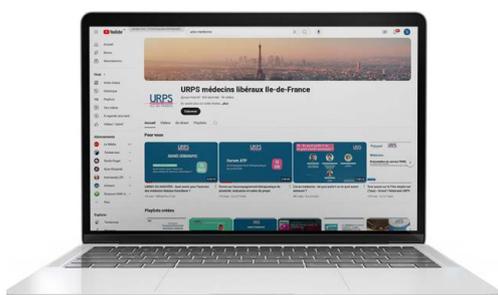
YOUTUBE

Créée en novembre 2016, la chaîne Youtube de l'URPS héberge 88 vidéos au 31 décembre 2023.

Contenus : En 2023, 12 vidéos ont été postées, dont 9 interviews sur la Centrale de référencement, un webinar sur l'antibiorésistance, la retransmission du Forum ATP du 15 juin et la journée démographie de mars qui a été regardée plus de 1000 fois.

Fréquentation : La page Youtube compte, fin 2023, 609 abonnés, soit 72 abonnés supplémentaires en un an, 10 600 vues et 754 heures de visionnage.

<http://bit.ly/urps-youtube>



LINKEDIN

<https://www.linkedin.com/company/urps-medecinsliberauxidf/>

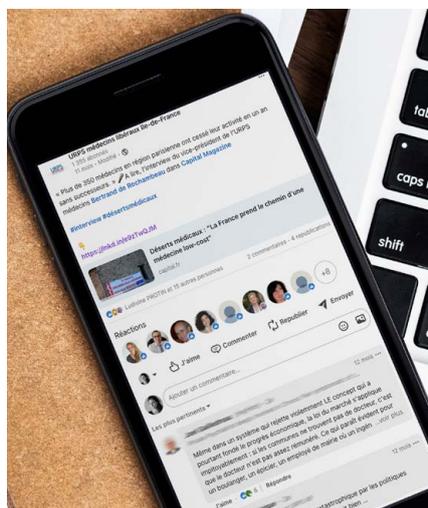
Contenu : En 2023, 31 publications ont été postées par l'URPS sur son compte LinkedIn et le nombre de ses abonnés continue de progresser, passant de 991 à 1180 en un an.

Fréquentation :

Le nombre moyen d'impressions d'une publication est de 435 impressions.

Publication la plus vue :

Partage d'un article de Capital avec une interview du Dr de Rochambeau au sujet des déserts médicaux



INSTAGRAM
@urps_med_idf

Le compte Instagram de l'URPS a été créé en septembre 2023. L'objectif est de pouvoir communiquer des informations destinées aux étudiants en médecine principalement. En effet, les associations étudiantes d'externes avec lesquelles nous sommes partenaires, communique beaucoup sur ce réseau social, dont des informations sur leurs partenaires. C'est une bonne opportunité pour toucher cette cible et faire connaître nos actions.

Contenus : En 2023, 9 publications ont été partagées. Les thèmes de prédilection sont "2 jours en libéral" et "Adopte 1 Doc". Nous avons également publié du contenu sur la centrale de référencement.

Fréquentation : Le compte totalise 166 abonnés. Nos publications ont touché 854 comptes avec 2 651 impressions.



FACEBOOK

@URPSmedecinsIDF

Fin 2023, la page affiche 650 abonnés, en augmentation par rapport à l'année précédente (+126), avec 11 000 vues. 27 actualités y ont été postées.

Le post le plus consulté concerne les résultats d'un sondage sur le projet de loi Rist et les négociations conventionnelles avec 10 500 vues.



2.9

COORDINATION AVEC LES AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTÉ



La loi Hôpital, Patients Santé et Territoire a créé dans chaque région des Unions régionales de professionnels de santé qui rassemblent, pour chaque profession, les représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral sous le régime des conventions nationales avec l'Union nationale des caisses d'assurance maladie mentionnées au titre VI du livre I^{er} du code de la sécurité sociale.

L'URPS médecins partage donc les mêmes missions que les URPS biologistes responsables, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, orthophonistes, orthoptistes, sages-femmes, pédicures podologues.

En 2023, les URPS franciliennes se sont coordonnées pour mettre en place un plan d'action tolérance zéro pour les violences faites aux professionnels de santé.

AU TOTAL, LES URPS ILE-DE-FRANCE REPRÉSENTENT UN CORPS D'ENVIRON 56 000 PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX.

SI LES MÉTIERS NE SONT PAS TOUS LES MÊMES AVEC DES ORGANISATIONS PARFOIS BIEN DIFFÉRENTES, LE RÔLE DU MÉDECIN LIBÉRAL EST UN ENJEU MAJEUR DES ANNÉES À VENIR.

03

L'URPS

ILE-DE-FRANCE,

UN PARTENAIRE

RÉGIONAL

INCONTOURNABLE

3.1

L'ARS ILE-DE-FRANCE



MISE EN PLACE LE 1^{ER} AVRIL 2010, L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ILE-DE-FRANCE MET EN ŒUVRE LA POLITIQUE RÉGIONALE DE SANTÉ, EN COORDINATION AVEC LES PARTENAIRES ET EN TENANT COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DE LA RÉGION ET DE SES TERRITOIRES.



Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins et à l'accompagnement médico-social.

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Les relations avec l'ARS n'en restent pas moins consommatrices en énergie et en temps. Dans ce contexte, le bureau de l'URPS, les élus participant aux instances de la démocratie sanitaire sont tous mobilisés pour participer aux travaux régionaux et départementaux avec la volonté de maintenir une stratégie commune et partagée sur l'ensemble des territoires.

3.2

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



LES ÉLUS DE L'URPS MÉDECINS SOUHAITE DÉVELOPPER DAVANTAGE LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

L'adoption par la Région Ile-de-France du **Rapport de la lutte contre la désertification médicale** se traduit par la prise en compte par la Région d'un certain nombre de **recommandations de l'URPS**, en particulier concernant :

- L'élargissement des formes juridiques éligibles aux aides immobilières de la Région notamment aux libéraux sous la forme de SCI, SCM et SISA bailleurs sociaux,
- L'affranchissement vis-à-vis des zonages fragiles et déficitaires de l'ARS pour l'attribution des aides : les aides à l'investissement peuvent désormais être versées sur tout territoire dès lors qu'un diagnostic permet de justifier le besoin d'implantation de nouveaux professionnels de santé. Ce diagnostic peut notamment être réalisé par une organisation professionnelle telle que l'URPS.

Le protocole ARS / URPS du 6 juillet 2017 a par ailleurs amené à un développement et à une clarification des outils proposés par l'URPS aux communes et intercommunalités, en particulier :

- Les diagnostics et animations territoriales
- L'aide à l'investissement immobilier
- L'accompagnement à la conduite du changement

3.3

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ET SES INSTANCES



3.3.1 CRSA et démocratie sanitaire

Créée par la Loi HPST du 21 juillet 2009, la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) est le principal lieu de consultation régional. Cet organisme consultatif doit contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé.

En Île-de-France, la CRSA a été renouvelée le 20 octobre 2021. Elle est composée de 109 membres titulaires, désignés pour 5 ans. L'assemblée plénière de la CRSA, qui rassemble tous ses membres, est composée de 8 collèges représentatifs des acteurs du système de santé de la région.

Les représentants URPS médecins siègent dans le collège « offreurs de soins ». La CRSA est présidée par M. Renaud COUPRY. Les travaux de la CRSA sont préparés et organisés par une commission permanente au sein de laquelle siège également l'URPS Médecins.

En parallèle, 4 commissions spécialisées se réunissent pour travailler par thématique :

- Prévention
- Organisation des soins
- Prise en charge et accompagnements médico-sociaux
- Droit des usagers du système de santé

Chaque commission spécialisée émet un avis sur les projets de son champ de compétences liés au projet régional de santé et contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale.

La Commission « Prise en charge et accompagnements médico-sociaux »

La commission prise en charge et accompagnements médico-sociaux

- contribue à l'évaluation des besoins ;
- propose des priorités d'action ;
- émet un avis sur le programme inter-départemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie ;
- formule toute proposition sur les conditions d'accès aux services médico-sociaux, la qualité des accompagnements et prises en charge et les principes de contractualisation ;
- élabore un rapport d'activité tous les 4 ans.

La Commission « Droit des usagers du système de santé »

Cette commission a pour mission d'élaborer un rapport sur l'application et le respect des droits des usagers, l'égalité d'accès aux services de santé et la qualité des prises en charge sanitaire et médico-sociale.

La Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS)

La CSOS est consultée par l'ARS sur :

- les autorisations d'activité de soins et la contractualisation
- l'activité et l'installation des professionnels de santé, maisons de santé, centres de santé, réseaux de santé, maisons médicales de garde...
- l'aide médicale urgente, la permanence des soins, les transports sanitaires
- la création d'établissements publics de santé et de GCS
- la recomposition de l'offre de soins

La Commission spécialisée « Prévention »

La commission spécialisée prévention doit formuler toute proposition pour réduire les inégalités sociales et géographiques de santé.

3.3.2 Les conseils territoriaux de santé (CTS)

La démocratie sanitaire francilienne se décline dans chacun des territoires de santé de l'Île-de-France correspondant aux huit départements au sein des conseils territoriaux de santé. Ces conseils territoriaux de santé, mis en place par le directeur général de l'ARS IDF, sont le lieu d'expression et de rencontre des acteurs, usagers et politiques locaux. Chacun d'entre eux est composé de représentants des différentes catégories d'acteurs du système de santé dont les usagers et les médecins libéraux.

Les missions des conseils territoriaux de santé sont les suivantes :

- Veiller à conserver la spécificité des dispositifs et démarches locales
- Participer à la réalisation du diagnostic territorial partagé
- Contribuer au projet régional de santé
- Être informé des créations de plateformes territoriales d'appui à la coordination et contribuer à leur suivi
- Être associé à la mise en œuvre du pacte territoire santé
- Donner un avis sur le projet territorial de santé mentale
- Compétence expérimentale de médiation (5 ans)
- Peut faire au directeur général de l'Agence régionale de santé toute proposition pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire, notamment sur l'organisation des parcours de santé.
- Peut être saisi par le directeur général de l'Agence régionale de santé sur toute question relevant de ses missions prévues dans la loi.

Chaque conseil territorial de santé est composé de 50 membres au plus répartis en 4 collèges :

- 1) collège des professionnels et offreurs de services de santé (max 28 membres)
- 2) collège des usagers du système de santé (max 10 membres)
- 3) collège des collectivités territoriales du territoire de démocratie sanitaire concerné (max 7 membres dont 1 pour la PMI)
- 4) collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale (max 3 membres)

Le mandat des membres est de cinq ans.

UN CTS COMPREND ÉGALEMENT DEUX COMMISSIONS :

- **UNE COMMISSION SPÉCIALISÉE EN SANTÉ MENTALE ;**
- **UNE FORMATION SPÉCIFIQUE ORGANISANT L'EXPRESSION DES USAGERS ET INTÉGRANT LA PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ OU DE PRÉCARITÉ.**

L'URPS MÉDECINS EST REPRÉSENTÉE DANS CHACUN DES CTS. EN MOYENNE 6 RÉUNIONS PAR TERRITOIRE ONT EU LIEU EN 2023.

3.4

ORDRES DES MÉDECINS D'ILE-DE-FRANCE



L'URPS MÉDECINS A CONTINUÉ ET POURSUIVI LE PARTENARIAT ENGAGÉ AVEC LES CONSEILS ORDINAUX D'ILE-DE-FRANCE NOTAMMENT AU TRAVERS DU PARTENARIAT CONCLU AUTOUR DE L'ANIMATION DES PERMANENCES LOCALES D'AIDE À L'INSTALLATION.

3.5

FÉDÉRATIONS DE L'HOSPITALISATION D'ILE-DE-FRANCE



L'URPS MÉDECINS ENTRETIENT DES RELATIONS AVEC LES DIFFÉRENTES FÉDÉRATIONS HOSPITALIÈRES AVEC POUR OBJECTIF DE FLUIDIFIER LES RELATIONS ENTRE LES MÉDECINS LIBÉRAUX ET LES COLLÈGUES HOSPITALIERS.

LE DÉVELOPPEMENT DES POSTES PARTAGÉS VILLE-HÔPITAL RÉPOND EN PARTIE DE CES ENJEUX.

L'OUVERTURE DE STAGES D'INTERNE AUPRÈS DES MÉDECINS LIBÉRAUX RESTE AU CENTRE DES DISCUSSIONS.

3.6

LES USAGERS



3.6.1 Échanges entre représentants URPS et représentants des usagers

L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE A POURSUIVI SES ÉCHANGES CONSTRUCTIFS ENTRE LES REPRÉSENTANTS D'USAGERS ET PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX.

3.6.2 Commission régionale de conciliation et d'indemnisation (CRCI)

L'URPS médecins a désigné trois représentants des professionnels de santé libéraux pour siéger à la CRCI d'Ile-de-France. Les D^r Jean-François BRUGNAUX et Michel de TINGUY DU POUET préparent et assistent aux commissions. En 2023 le D^r Mardoché SEBBAG a été désigné suppléant.

En 2023, il y a eu 28 réunions de la CRCI en Île-de-France avec un nombre moyen de quinze dossiers par séance. Chaque séance fait l'objet d'une réunion préparatoire des deux représentants libéraux pour analyse et concertation avec une attention particulière sur les dossiers impliquant une conciliation entre des libéraux et leurs patients.

ANNEXES

Annexe 1

LES ÉLUS

Collège des généralistes au 31/12/2023

SYNDICAT	NOM	PRÉNOM	CODE POSTAL	VILLE
CSMF	BAILLARGEAT	MARC	75017	PARIS
SML	BATARD	JEAN- PIERRE	91090	LISSES
MG FRANCE	BONNAUD	FRANCOIS	78580	MAULE
CSMF	DE BASTARD	LAURENT	78000	VERSAILLES
MG FRANCE	DELOFFRE	JOSYANE	92400	COURBEVOIE
SML	DERHY	YVES	92100	BOULOGNE BILLANCOURT
FMF	ELGHOZI	BERNARD	94000	CRETEIL
UFMLS	GEANTY	XAVIER	75008	PARIS
MG FRANCE	GIANNOTTI	AGNES	75018	PARIS
CSMF	GUEPRATTE	AURELIA	94470	BOISSY SAINT LEGER
FMF	HAMON	JEAN PAUL	92140	CLAMART
MG FRANCE	HANDSCHUH	RICHARD	75020	PARIS
UFMLS	LABENNE	BENOIT	93340	LE RAINCY
FMF	LEROY	NATHALIE	77130	MONTEREAU FAULT YONNE
CSMF	LEYMARIE	JEAN LUC	92500	RUEIL MALMAISON

Collège des généralistes

SYNDICAT	NOM	PRÉNOM	CODE POSTAL	VILLE
CSMF	NIN	PHILIPPE	75013	PARIS
MG FRANCE	OROUDJI	BIJANE	95310	ST OUEN L'AUMONE
FMF	PARANQUE	PHILIPPE	91750	CHEVANNES
UFMLS	REGENSBURG DE ANDREIS	NATHALIE	75017	PARIS
FMF	RICHARD	GENEVIEVE	75014	PARIS
UFMLS	SAADA	ARNAUD	91300	MASSY
CSMF	SABBAH	ABRAHAM	75016	PARIS
MG FRANCE	SAYNAC	Yohan	93300	AUBERVILLIERS
UC	SCIMECA	DANIEL	94700	MAISONS ALFORT
SML	SEBBAG	MARDOCHE	93240	STAINS
CSMF	SIAVELLIS	GEORGES	93130	NOISY LE SEC
UC	SPIRA	JEAN MARC	75013	PARIS
MG FRANCE	TORTIGET	DELPHINE	95000	CERGY
MG FRANCE	VIOMESNIL	VANESSA	75018	PARIS
UFMLS	WEINBERG	ERIC	94000	CRETEIL

Collège des spécialistes au 31/12/2023

SYNDICAT	NOM	PRÉNOM	CODE POSTAL	VILLE
CSMF	ASSYAG	PATRICK	75011	PARIS
SML	BAUER	SOPHIE	77000	MELUN
CSMF	BENABADJI	SALIM	75018	PARIS
UFMLS	BRIOLE	VALERIE	75005	PARIS
LE BLOC	CADI	PHILIPPE	78190	TRAPPES
LE BLOC	DE ROCHAMBEAU	BERTRAND	77177	BROU SUR CHANTEREINE
AVENIR SPE	GIGNAC	DOMINIQUE	78500	SARTROUVILLE
UFMLS	GUERINI	HENRI	75116	PARIS
AVENIR SPE	HORVILLEUR	JEROME	91300	MASSY
FMF	HUYNH	BERNARD	75006	PARIS
UFMLS	INAOUI ROZE	RACHIDA	75005	PARIS
UFMLS	LALOUM	LAURENT	75017	PARIS
CSMF	LEBLANC	GILBERT	78560	LE PORT MARLY
AVENIR SPE	LENCZNER	GREGORY	92200	NEULLY SUR SEINE
SML	LUBELSKI	PATRICIA	91370	VERRIERES LE BUISSON
UFMLS	PIZZUTI	PHILIPPE	95260	BEAUMONT SUR OISE
LE BLOC	POIGNARD	ALEXANDRE	75005	PARIS

Collège des spécialistes

SYNDICAT	NOM	PRÉNOM	CODE POSTAL	VILLE
AVENIR SPE	PRUDHOMME	FREDERIC	78150	LE CHESNAY ROCQUENCOURT
AVENIR SPE	REFABERT	LUC	75015	PARIS
FMF	ROYANT PAROLA	SYLVIE	75016	PARIS
UFMLS	SCHAPIRO	DAVID	75116	PARIS
LE BLOC	SIMON-LA NEUVILLE	PATRICK	91400	ORSAY
UFMLS	SLITINE	LAMIA	75017	PARIS
LE BLOC	SOPRANI	ANTOINE	75005	PARIS
AVENIR SPE	SULIMOVIC	LUC	75019	PARIS
CSMF	SYLVESTRE	MARC	92150	SURESNES
SML	TANNEAU	ERIC	75017	PARIS
AVENIR SPE	VIGNON SAVOYE	CAPUCINE	75010	PARIS
AVENIR SPE	WINTER	ELIE	75014	PARIS

Annexe 2

LES ÉLUS DANS LES COMMISSIONS AU 31/12/2022

Commissions thématiques

COMMUNICATION		DÉMOGRAPHIE ET BESOINS DE SANTÉ DES TERRITOIRES		EXERCICE AU QUOTIDIEN	
SYNDICAT	ÉLU	SYNDICAT	ÉLU	SYNDICAT	ÉLU
UASLB	Gregory LENCZNER	UASLB	Gregory LENCZNER	UASLB	Alexandre POIGNARD
UASLB	Philippe CADI	UASLB	Capucine VIGNON	UASLB	Elie WINTER
UFMLS	David SCHAPIRO	UFMLS	Arnaud SAADA	UFMLS	Natacha REGENSBURG DE ANDREIS
UFMLS	Arnaud SAADA	UFMLS	Laurent LALOUM	UFMLS	Philippe PIZZUTI
CSMF	Philippe NIN	CSMF	PATRICK ASSYAG	CSMF	Marc BAILLARGEAT
CSMF	-	CSMF	Marc SYLVESTRE	CSMF	Aurélia GUEPRATTE
MG	Vanessa VIOMESNIL	MG	Bijane OROUDJI	MG	Delphine TORTIGET
SML	Mardoche SEBBAG	SML	Sophie BAUER	SML	Yves DERHY
FMF	Jean Paul HAMON	FMF	Bernard HUYNH	FMF	Nathalie LEROY
UC	Daniel SCIMECA	UC	Jean Marc SPIRA	UC	Daniel SCIMECA



COORDONNATEURS

commissions thématiques

E-SANTÉ

**SANTÉ
PUBLIQUE**

**ORGANISATION
ET COORDINATION**

SYNDICAT	ÉLU	SYNDICAT	ÉLU	SYNDICAT	ÉLU
UASLB	Frédéric PRUDHOMME	UASLB	Luc REFABERT	UASLB	Capucine VIGNON
UASLB	Patrick SIMON-LANEUVILLE	UASLB	Elie WINTER	UASLB	Bertrand DE ROCHAMBEAU
UFMLS	Éric WEINBERG	UFMLS	Rachida INAOUI ROZE	UFMLS	Benoit LABENNE
UFMLS	Henri GUERINI	UFMLS	Lamia SLITINE	UFMLS	Rachida INAOUI ROZE
CSMF	Laurent DE BASTARD	CSMF	Gilbert LEBLANC	CSMF	Philippe NIN
CSMF	Farid YEKHLEF	CSMF	Marc SYLVESTRE	CSMF	Jean Luc LEYMARIE
MG	Richard HANDSCHUH	MG	François BONNAUD	MG	Agnès GIANNOTTI
SML	Éric TANNEAU	SML	Marc ROZENBLAT	SML	Patricia LUBELSKI
FMF	Philippe PARANQUE	FMF	Sylvie ROYANT PAROLA	FMF	Philippe PARANQUE
UC	Jean Marc SPIRA	UC	Daniel SCIMECA	UC	Jean Marc SPIRA



COORDONNATEURS

Commission contrôle des comptes

SYNDICAT	ÉLU
SML	Sophie BAUER
MG	François BONNAUD
CSMF	Marc BAILLARGEAT
FMF	Sylvie ROYANT-PAROLA
UASLB	Dominique GIGNAC
UFMLS	Lamia SLITINE



COORDONNATEURS

Commission collège médecine générale

SYNDICAT	ÉLU
UFMLS	Natacha REGENSBERG
UFMLS	Xavier GEANTY
UFMLS	Benoit LABENNE
CSMF	Jean Luc LEYMARIE
CSMF	Aurélia GUEPRATTE
CSMF	Georges SIAVELLIS
SML	Mardoche SEBBAG
SML	Jean Pierre BATARD
FMF	Bernard ELGHOZI
FMF	Geneviève RICHARD
FMF	Jean-Paul HAMON
MG	Richard HANDSCHUH
MG	Josyane DELOFFRE
MG	Yohan SAYNAC
UC	Jean-Marc SPIRA

Commission collège spécialistes

SYNDICAT	ÉLU
UASLB	Bertrand de ROCHAMBEAU
UASLB	Patrick SIMON-LANEUVILLE
UASLB	Luc REFABERT
UASLB	Elie WINTER
UASLB	Luc SULIMOVIC
UASLB	Philippe CADI
UFMLS	Valérie BRIOLE
UFMLS	Lamia SLITINE
UFMLS	Laurent LALOUM
CSMF	Salim BENABADJI
CSMF	Patrick ASSYAG
CSMF	Marc SYLVESTRE
SML	Sophie BAUER
SML	Patricia LUBELSKI
FMF	Bernard HUYNH



COORDONNATEURS

Annexe 3

LES GROUPES DE TRAVAIL

PLATEAUX TECHNIQUES LOURDS

Docteur Philippe CADI
Docteur Jérôme HORVILLEUR
Docteur Antoine SOPRANI
Docteur Sophie BAUER
Docteur Laurent LALOUM
Docteur Salim BENABADJI

JEUNES MÉDECINS SPÉCIALISTES

Docteur Elie WINTER
Docteur Bernard HUYNH
Docteur Patricia LUBELSKI
Docteur Lamia SLITINE

JEUNES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Docteur Xavier GEANTY
Docteur Aurélia GUEPRATTE
Docteur Mardoche SEBBAG
Docteur Geneviève RICHARD
Docteur Jean-Marc SPIRA

GROUPE DE TRAVAIL ESS

Docteur Patrick ASSYAG
Docteur Valérie BRIOLE
Docteur Patrick SIMON-LANEUVILLE
Docteur Luc SULIMOVIC
Docteur Marc SYLVESTRE

* Coordonnateurs



URPS
MÉDECINS LIBÉRAUX
ILE-DE-FRANCE